

Le contentieux territorial entre l'Erythrée et l'Ethiopie :

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Mémoire de géopolitique
du capitaine de corvette Xavier Moreau
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Afrique noire »

Sous la direction de : Monsieur Pascal CHAIGNEAU
Administrateur général du C.E.D.S.
Professeur à l'Université Paris V
Professeur à HEC
Avocat international

Avril 2002

Sommaire

1^{ère} Partie :

D'une guerre pour l'honneur à la paix dans la douleur

Historique du conflit

Les accords de paix d'Alger

2^{ème} Partie :

La paix est-elle durable ?

Les ombres laissées par l'accord d'Alger

Les enjeux stratégiques pour les protagonistes

Les solutions envisageables

Glossaire

AFD :	Agence française pour le développement
AFP :	Agence France Presse
CEI :	Communauté des Etats indépendants
Errec :	Eritrean Relief and Refugee Commission
FLE	Front de Libération de l'Erythrée (prédécesseur du FPLE)
FLO / OLF :	Front de Libération d'Oromo / Oromo Liberation Front
FPLE / EPLF :	Front Populaire de Libération de l'Erythrée / Eritrean People's Liberation Front
FPLT / TPLF :	Front Populaire de Libération du Tigré / Tigrai People's Liberation Front
FPRDE / EPRDF :	: Front Populaire Révolutionnaire Démocratique Ethiopien / Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front
CMM / MCC :	Commission militaire de coordination / Military Coordination Commission
IGAD	Inter-Governmental Authority for Development
FICA	Forum de l'IHEDN sur le Continent Africain
MINUEE :	Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA)
ONU :	Organisation des Nations Unies
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine.
PAM :	Programme Alimentaire Mondial.
PRPE :	Parti Révolutionnaire du peuple éthiopien
PNUD :	Programme des Nations unies pour le Développement
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
ZTS :	zone de sécurité temporaire

Introduction

« En ce qui me concerne, la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée est finie »¹, déclarait en décembre 2000 un Kofi Annan visiblement satisfait à l'issue d'un entretien avec le premier ministre éthiopien, Meles Zenawi. Pour autant, plus de quinze mois après qu'ait été signé à Alger un accord² mettant officiellement fin aux hostilités, une véritable paix semble encore loin d'être établie dans cette région de la Corne de l'Afrique.

Nous essayerons de voir, à la lumière du nouveau cadre international dessiné par l'après 11 septembre, comment cette « guerre inepte »³ qui a duré deux ans et fait plusieurs dizaines de milliers de morts, jeté sur les routes des centaines de milliers de civils, peut espérer trouver une solution juste et durable à travers une intégration régionale soucieuse des particularités et cultures des peuples qui la compose. Des questions aussi importantes que l'accès à la mer de l'Éthiopie ou le souci de reconnaissance de la nation érythréenne y trouveraient leur compte. Cette entité politique permettrait à l'Éthiopie de retrouver un rang conforme à son poids démographique, et à l'Érythrée de retrouver une légitimité mise à mal par l'intransigeance de son dirigeant.

Nous nous attacherons dans un premier temps à décortiquer les origines du conflit. Drame qui puise à la fois dans des différents d'ordre économique, culturel et historique. L'Érythrée clame haut et fort son indépendance et une différence qui trouve son origine dans l'assimilation de son statut d'ex-colonie italienne, face à une Éthiopie qui rejette toute référence à un occupant qu'elle a battu, et qui a du mal à ne pas exercer un certain droit de regard sur son ancienne province. L'introduction d'une monnaie nationale en Érythrée sera le début d'un processus de crise qui trouvera son élément déclencheur dans un banal incident de frontière dans une zone aride. Deux ans de combats meurtriers, d'une intensité digne de la première guerre mondiale qui aboutiront finalement en décembre 2000 à la signature d'un accord de paix à Alger.

Nous verrons dans une deuxième partie pourquoi cette paix reste très fragile. Les Nations Unies, en quête d'une intervention de paix réussie en Afrique, s'étaient prises à beaucoup

¹ Libération, 7 décembre 2000

² Accord signé le 12 décembre 2000, texte intégral en anglais en annexe

³ « Une guerre inepte dans la Corne de l'Afrique » Courrier International, du 30/05/2000

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

espérer de leur engagement pour résoudre le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il s'agissait de s'interposer en attendant le verdict d'une commission d'arbitres internationaux sur la « frontière » disputée, les deux parties ayant fait savoir par avance qu'elles diraient oui à leurs conclusions. Les premiers mois de l'interposition confirmèrent ce climat optimiste d'autant que le département militaire de l'Organisation des Nations Unies mit en œuvre sur le terrain des moyens importants. Malheureusement, la décision de la commission se fait toujours attendre. Plus que du terrain inhospitalier et du climat d'hostilité persistante entre les deux pays, les difficultés devaient surgir de leur évolution politique et géopolitique respective. Au-delà des troubles internes, l'Érythrée doit trouver sa place dans la région - vis-à-vis de l'Éthiopie surtout - et répondre aux aspirations démocratiques de sa population ; l'Éthiopie, elle, est confrontée aux tendances centrifuges de ses marches, se trouve privée d'accès à la mer et cherche à exercer un leadership régional.

Les attentats du 11 septembre ont quelque peu bouleversé la donne dans la région. La guerre déclarée au terrorisme mondiale fait ressortir deux gagnants potentiels dans la région : le Soudan et l'Éthiopie et deux perdants probables : la Somalie et l'Érythrée. Nous verrons pour finir que l'intégration régionale, stimulée par cette croisade antiterroriste, apporterait beaucoup à la Corne de l'Afrique si elle sait se faire respectueuse des cultures locales.

1^{ère} Partie : D'une guerre pour l'honneur à une paix dans la douleur

« Une nouvelle humiliation de leur armée était indispensable ». Cette déclaration d'un membre du gouvernement éthiopien et rapportée par Jean-Philippe Rémy⁴ en dit long sur les motivations de celui qui se considère d'ores et déjà comme le vainqueur militaire de cette aventure. A l'origine, il s'agit très certainement pour l'Ethiopie de réaliser un « grand Tigré⁵ » - région dont l'ethnie est alors au pouvoir à Addis-Abeba depuis 1991⁶ - et de revendiquer quelques arpents de rochers d'une terre aride. Terre sans valeur, mais parcelle d'honneur pour l'Erythrée, pays beaucoup plus petit que son grand voisin et qui, en pleine crise de croissance, exprime énergiquement sa volonté à être reconnu dans son intégrité territoriale. A ces revendications viendront s'ajouter de profondes divergences économiques, illustrées par la question de la monnaie érythréenne, le nacfà. Inévitablement, à l'instar de ce qui s'est passé en ex-yougoslavie, la guerre s'accompagnera d'une « purification nationale ». Pour en arriver à ces extrémités, l'histoire peut expliquer bien des situations. Cette querelle de voisinage entre l'Erythrée et l'Ethiopie trouve certainement des racines dans la période de colonisation italienne⁷.

Chapitre 1 : Genèse du conflit

I / Des revendications territoriales et économiques

A / Le nacfà⁸ comme symbole de l'indépendance érythréenne

Le birr éthiopien était utilisé en Erythrée depuis 1991 et fut conservé comme monnaie commune après le divorce à l'amiable des deux pays en 1993⁹. Soucieuse de son identité, la

⁴ Libération, 1^{er} juillet 2000.

⁵ La province du Tigré est la plus septentrionale de l'Ethiopie. Au XIX^{ème} siècle, les hautes terres de l'Erythrée font partie du Tigré.

⁶ Année qui marque la fin des 3 à années de lutte de la rébellion tigréenne, alliée à la rébellion érythréenne contre le régime dictatorial du colonel Mengistu Hailé Mariam.

⁷ L'unification de l'Erythrée est le résultat de la colonisation italienne de 1890 à 1941. Elle fut surtout l'œuvre du gouverneur Martini de 1897 à 1907, qui un an après la défaite italienne d'Adoua contre les troupes de Ménélik, où plus de 2000 soldats et 400 officiers périrent, s'attachera à reconstruire l'honneur des italiens et leur position coloniale.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

jeune nation érythréenne voulut affirmer son indépendance économique en frappant sa propre monnaie. La mise en circulation du nacfà - accueillie très favorablement à l'époque par les économistes de la Banque mondiale - et l'abandon du birr devaient symboliser la fin de la longue période de domination éthiopienne. Elle fut célébrée en novembre 1997 dans une véritable liesse populaire.

En revanche, en Ethiopie, l'apparition du nacfà fut appréciée comme la marque d'une rupture définitive.

Sur le marché noir éthiopien, le nacfà a rapidement perdu de sa valeur, les négociants éthiopiens arguant du peu d'utilité de cette monnaie au regard de leurs différents échanges avec le reste du monde. Les Ethiopiens ont alors imposé le dollar en monnaie d'échange et ont exigé de contrôler étroitement les transactions commerciales entre les deux pays. La conséquence immédiate fut le doublement du prix du téf, céréale nécessaire à la fabrication du pain traditionnel. Au sein de populations largement dépendantes de l'agriculture, les relations entre commerçants et paysans sont devenues plus tendues de part et d'autre de la frontière. Conséquence indirecte, les ports érythréens se sont fermés à la navigation marchande éthiopienne et l'Ethiopie a dû se tourner vers Djibouti pour ses échanges internationaux.

Le nacfà a donné une dimension concrète aux manières opposées des deux pays de considérer le marché : libérale et moins dépendante de l'aide extérieure en Erythrée selon l'exemple singapourien, contrôle des changes, investissements tous azimuts et aide étrangère maximale sur le modèle sud-Coréen en Ethiopie. La riposte éthiopienne à la nouvelle monnaie fut d'obliger les commerçants à utiliser des lettres de crédit qui, compte tenu de leur coût, excluaient les petites transactions.

Ainsi la monnaie fut le révélateur des voies différentes empruntées par les deux pays en matière de politique économique. Elle a aussi exprimé la « viabilité » de l'Erythrée, ce que maints observateurs éthiopiens mettaient en doute estimant que l'Erythrée reviendrait un jour ou l'autre à l'Ethiopie.

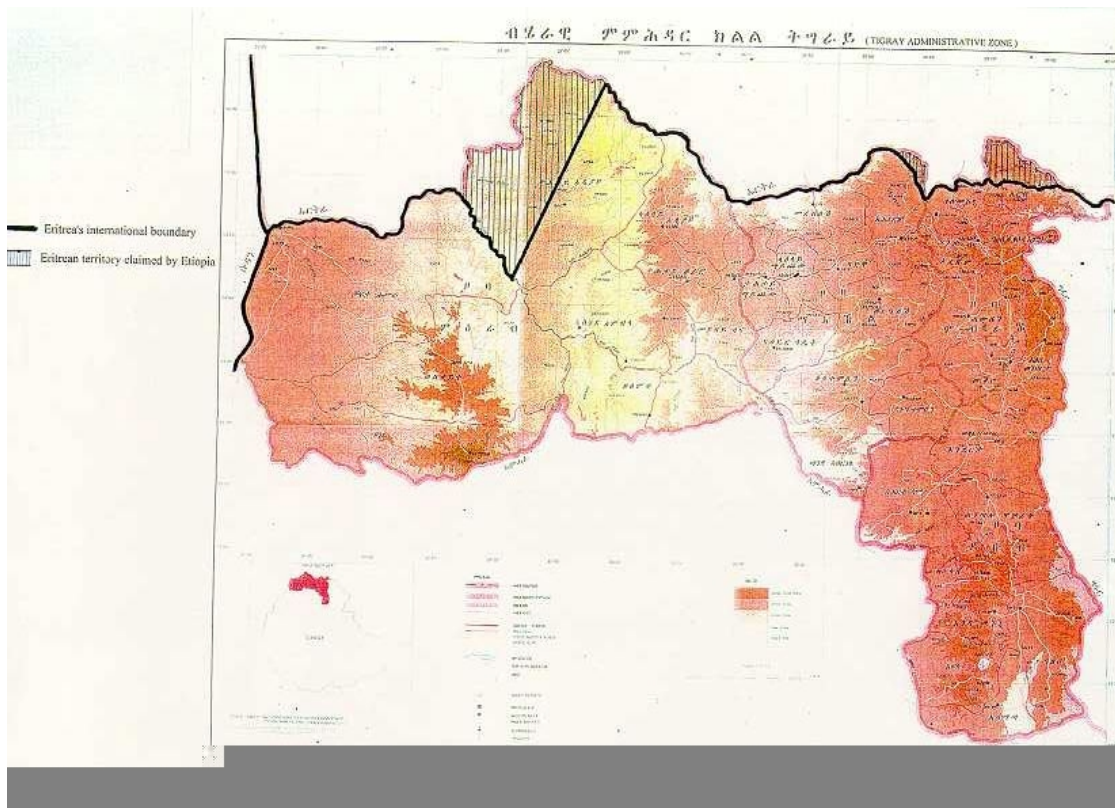
⁸ Du nom d'une ville du nord du pays qui a été la forteresse inexpugnable des indépendantistes érythréens. Cf carte 1 annexe 5.

⁹ Indépendance de l'Erythrée le 25 avril 1993.

B / Un litige frontalier au Tigré

L'année 1997 a certainement contribué à faire évoluer la situation de manière négative. L'introduction de la nouvelle monnaie érythréenne a fait ressurgir d'anciens ressentiments et a rendu la frontière – dont les flous n'avaient jamais entraîné d'échauffourées notables¹⁰ – tangible et réelle.

Asmara déclare que, pour comprendre le fond du problème, il faut examiner les cartes éditées par le Tigré en 1997 avec le concours d'un organisme allemand. Elles établissent un nouveau découpage qui contribue à un élargissement majeur de la province du Tigré au détriment des régions voisines : Wello, Gonder et Erythrée. Les zones grignotées sur la carte correspondent effectivement aux poches de territoires où se sont déroulés les évènements.



Carte 1

¹⁰ Lorsque l'Erythrée est fédérée par l'ONU à l'Ethiopie, en 1962, la ligne établie entre les deux pays perd de son intérêt ; des implantations agricoles se développent à cheval sur la frontière. Depuis, la zone est sujette à des disputes périodiques. En 1976 et en 1981, par exemple, les guérillas du FLE et du FPLT s'y affrontent. La situation est claire sur le papier - les deux Etats, comme l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU, acceptent officiellement le tracé « colonial » des frontières -, mais fort embrouillée sur le terrain. D'autant que le traité de 1902 corrige un traité de 1900, précisément dans cette région, en incorporant explicitement à l'Erythrée tout le territoire des tribus kuneimas, qui bien évidemment n'ont cure d'une ligne droite imaginaire tracée dans la plaine.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Il s'agit de quatre points qui s'étalent sur une frontière de 1000 km entre Badmé, Zalembeza, Aliténia et Buré¹¹.



Carte 2

Les Érythréens y voient là le projet éthiopien de constitution d'un grand Tigré. La réponse érythréenne au dessein tigréen est de revendiquer les frontières coloniales et de se baser sur des traités signés au début du siècle entre l'Éthiopie et l'Italie.

Ce sont surtout les arguments économiques que l'on peut retenir comme support rationnel de cette effervescence. Tigréens et Érythréens s'accusent ainsi mutuellement d'être jaloux de la prospérité de l'autre. Car, dans un premier temps, le pourrissement des relations entre les deux pays s'est bel et bien effectué sur ce terrain-là pour, dans un second temps, faire ressurgir des ressentiments profondément enracinés dans l'histoire.

¹¹ Cf carte annexe

II / Les racines historiques

Derrière les rivalités économiques, les vieilles rancunes remontent à la surface. Sans une étude de la période coloniale, on ne peut comprendre cette haine entre deux peuples proches culturellement mais qui n'appartiennent pas à la même communauté et que les déchirures de l'histoire ont définitivement éloignés.

Cette vraie fracture est celle de l'expérience coloniale qui débute en 1890 et qui se transmet de génération en génération pour aboutir à l'identité originale et complexe de la personnalité érythréenne.

Les frontières coloniales durent et perdurent, à travers des lignes théoriques bien sûr, mais aussi à travers les hommes d'une société qui les revendiquent et les exhortent afin d'exister en tant que nation.

A / La parenthèse coloniale

L'Italie est restée un peu plus de 50 ans en Érythrée : de 1890 à 1941. La colonisation a eu un impact réel et profond sur la société érythréenne, ce qui n'est pas le cas pour l'Éthiopie où les Italiens ne seront restés que cinq ans (1936-1941) et n'ont que peu modifié la société traditionnelle.

En Érythrée, le territoire colonial est de taille réduite, 119 000 km² et en 1905 ne comptait pas plus de 245 000 habitants. Les Italiens avaient une maîtrise parfaite du territoire, alors que la vaste Éthiopie a toujours échappé au contrôle colonial. L'armée italienne a formé une armée indigène composée de 100 000 à 150 000 ascaris (supplétifs) qui ont assuré le maintien de l'ordre et ont été acteurs des guerres coloniales en Libye et en Éthiopie. Arrachés à leurs communautés villageoises, ces ascaris ont été italianisés par l'armée et sont devenus des vecteurs importants de la modernité.

Une modernité évoquée avec un certain humour par le président érythréen lorsqu'il déclare : « Qu'on le veuille ou non, on se sentira plus moderne si on mange des pâtes que de l'ingera (crêpe traditionnelle) »¹².

¹² Interview d'Isaias Afewerki par Fabienne le Houérou, le 14 septembre 1998.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Au-delà de l'anecdote culinaire, il faut voir dans cette boutade toute l'importance du passage italien en terme d'identité nationale. Il contribue en grande partie au sentiment de supériorité des Erythréens sur leurs voisins qu'ils soient Yéménites, Soudanais ou Ethiopiens.

B / L'établissement des frontières de 1902

C'est surtout après la grande défaite italienne à Adoua en 1896 contre l'armée de Ménélik que la colonia eritrea va se construire et se faire reconnaître. Au lendemain du désastre d'Adoua la situation n'était guère brillante. L'opinion italienne a été bouleversée - c'était la première fois, dans l'histoire coloniale, qu'une armée de Blancs était battue par des Noirs - et influence le pouvoir politique en vue d'un abandon total du territoire érythréen. Aussi, le traité entre Ménélik et l'Italie, après Adoua, est-il vague sur la question des frontières. C'est un simple major qui traite avec le « roi des rois »¹³ et met en garde son supérieur hiérarchique sur les conséquences de cette négligence pour l'avenir de la colonie. C'est encore Ménélik qui fixe les limites territoriales entre la colonia eritrea et l'Ethiopie selon un axe qui correspond à la frontière classique et mentale de ce qui, traditionnellement, séparait les territoires du nord : le Mareb Mellash. Il s'agit de la ligne Mareb-Belesa-Muna : trois rivières qui marquent géographiquement les séparations. Cette ligne demeure cependant floue car elle ne correspond pas à des tracés très nets. Le gouverneur Martini œuvra par la suite à consolider la colonia eritrea et sera l'artisan, avec l'ambassadeur d'Italie à Addis-Abeba, Ciccodicola, du traité de 1902 : un accord tripartite (Italie-Grande-Bretagne-Éthiopie) que les Erythréens revendiquent actuellement pour la démarcation de leur territoire dans la région de Badmé. Pour le gouverneur Martini, il était important d'inclure la population Kunama dans la colonie en raison des échanges et notamment de l'ouverture d'une route caravanière entre Gulsa et Tomat pour Shengherat et Abu Gamal qui allait de « l'Atbara au Gasc sans passer par un territoire étranger ». L'ambassadeur italien Ciccodicola arrive à convaincre Ménélik afin de ramener le territoire Kunama sous l'administration italienne. Le 15 mai, le traité est signé par Ménélik, Ciccodicola et Harrington : l'Erythrée obtenait ainsi les Kunama. Badmé¹⁴, la zone la plus importante (400 km²), est celle où ont eu lieu les premiers incidents de mai. Pour les autres poches aucun traité ne définit aussi clairement les limites territoriales. La convention

¹³ Le Negus.

¹⁴ Le terme même de Badmé serait d'origine Kunama.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

italo-éthiopienne de 1908 n'a jamais fait aboutir son projet d'établir une démarcation sur la ligne frontalière pour la zone côtière en pays Afar.

L'absence de traités coloniaux réellement précis laisse la place à différentes interprétations possibles : les vieilles cartes coloniales italiennes sont des références pour les Érythréens ; de leur côté, les Éthiopiens s'attachent au fait que leur administration gérait les poches telles qu'Aliténia et Zalambassa jusqu'en 1991.

L'origine du conflit puise donc à la fois dans un tracé mal défini des frontières entre les deux pays et dans un différend d'ordre économique que l'introduction du nacfà n'a fait qu'exacerber. Le gouvernement d'Addis-Abeba souhaitait imposer un lien de dépendance économique avec celui d'Asmara, lequel entendait bien, depuis 1993, affirmer son indépendance. Ces relations bilatérales déséquilibrées, où Addis-Abeba ne renonça jamais à exercer une tutelle sur l'Erythrée, ne pouvaient que mener les deux Etats vers l'affrontement.

Chapitre 2 : Ethiopie et Erythrée en guerre

A partir des premiers combats en mai 1998, la situation sur le terrain ne fera que se détériorer. Les protagonistes mobiliseront l'essentiel de leurs ressources pour faire face aux dépenses de la guerre et lever des troupes en masse. Des centaines de milliers de combattants se feront face sur plusieurs fronts répartis le long des 1000 kilomètres de frontières communes aux deux pays. Des matériels de plus en plus sophistiqués feront leur apparition sur le champ de bataille aérien où Mig 29 et Su 27 se feront face. Inversement, à terre, les deux belligérants se livreront une guerre de tranchées extrêmement meurtrière, qui n'est pas sans rappeler la Première Guerre mondiale.

Trois grandes phases se dégagent dans ce conflit : une première, de mai 1998 à février 1999, correspondant à la déferlante érythréenne et à la stabilisation du front qui permettra à l'Ethiopie de se réarmer ; elle est suivie de février 1999 à mai 2000 par une période pendant laquelle l'Ethiopie tente de reprendre l'avantage ; la dernière marquera la revanche éthiopienne qui réussira à percer le front érythréen et à se rendre jusqu'à 90 kilomètres de la capitale avant qu'un cessez-le-feu ne soit signé.

I / Les grandes phases de la guerre

A / Mai 1998 – Février 1999

1. La déferlante érythréenne

Le 6 mai 1998, des troupes érythréennes prennent le contrôle de la ville frontalière de Badmé, au sud-ouest d'Asmara, après qu'une dispute opposa des unités de la police éthiopienne et des forces armées érythréennes. Lors de ces heurts, les miliciens éthiopiens locaux tuent trois officiers érythréens venus pour protester contre le nouveau bornage dans cette région. Acte considéré comme irréparable par l'Erythrée qui envoie, en réponse à ce qui n'était au départ qu'un simple dérapage local, ses blindés faire une trouée massive dans la zone du triangle de Yirga.



Carte 3

Deux semaines après l'éclatement du conflit, le rapport de forces aux frontières était de un à trois en faveur des Erythréens. Impréparation et désavantage numérique que reconnaîtra plus tard le chef d'état-major éthiopien. En effet, les combats frontaliers du premier mois tournèrent tous à l'avantage d'Asmara, qui occupa ou réoccupa la quasi-totalité des cinq « zones contestées ». C'est là que se révéla la dissymétrie fondamentale du début de cette guerre. Victorieuse, l'armée érythréenne ne poussa pas son avantage. Pour Asmara, il s'agissait d'un conflit frontalier. Pas d'autre chose. Les Erythréens occupèrent ce qu'ils estimaient être leur territoire, s'y retranchèrent et attendirent que les cartographes de l'ONU viennent vérifier qu'ils étaient bien dans leur bon droit.



Carte 4

2. Le front stabilisé

Après avoir pénétré le 12 mai 1998 dans la région de Badmé, l'Erythrée ouvre un deuxième front le 31 mai dans la région de Zala Embessa puis un troisième aux alentours de Burie le 5 juin 1998. Ces deux derniers fronts complètent l'action conduite dans la région de Badmé car ils constituent des verrous d'accès aux axes de communication de l'Ethiopie vers Asmara et vers Assab, port érythréen utilisé par l'Ethiopie pour son approvisionnement. La conséquence stratégique majeure de ces manœuvres est de placer l'Ethiopie dans une situation d'enclavement total.

A partir de juin 1998 - date à laquelle est décidé le moratoire sur l'emploi de l'aviation¹⁵ - les combats se figent pour laisser place à une « drôle de guerre ». Comme durant la Grande Guerre, les soldats, enterrés dans les tranchées, sont à moins de cent mètres des lignes ennemies.

Pendant les huit mois qui vont suivre, peu de chose se passe. Le front se stabilise, les protagonistes s'observent se livrant de temps à autre à des escarmouches. Cette pause peut s'expliquer de diverses manières : le manque de détermination des combattants après l'intervention de la communauté internationale et l'impression de s'être laissé entraîner dans

¹⁵ Le 14 juin 1998 sur pression des Etats-Unis.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

la guerre par les chefs militaires voire tout simplement la saison des pluies qui commence à la mi-mai et s'achève fin novembre.

Cette période peu intense sur le plan militaire n'exclut nullement des réactions de part et d'autre mais les deux armées n'atteignent pas encore à cette époque le niveau suffisant en armement et en logistique pour mener une guerre véritable.

C'est pourquoi les combats se limitent à quelques accrochages tandis qu'à l'arrière les convois de réapprovisionnement en tous genres se multiplient pour remettre à niveau les différentes forces armées. En particulier, l'armée éthiopienne en profite pour recruter et s'équiper. Cette improvisation peut laisser supposer que cette guerre n'a pas été voulue et que les deux gouvernements se sont laissés entraîner voire manipuler par les militaires.

B / Février 1999 – Mai 2000

1. Première contre-offensive éthiopienne

Addis-Abeba a procédé à une profonde réorganisation de sa chaîne de commandement, de ses forces¹⁶ et de son matériel¹⁷. Dans cet effort, l'Éthiopie a bénéficié d'un soutien notable en matériel et en conseillers de la Russie.

Dès février, les combats reprennent et l'armée éthiopienne opère une percée sur la route Axum - Asmara. Les offensives lancées par Addis-Abeba continuent jusqu'au 8 mars environ mais finissent par s'essouffler sur les lignes de défense érythréennes. Ces combats indécis auront permis aux Ethiopiens de reprendre un avantage indéniable, moral surtout. En mars, l'armée éthiopienne lance une offensive de grande envergure dans le secteur de Tsorona sur le front central d'Aliténia-Mereb. Les troupes mécanisées et blindées rencontrent de très grandes difficultés pour progresser dans cette région montagneuse. Et en avril, malgré un appel au cessez-le-feu de l'ONU, l'Éthiopie bombarde le sud-ouest de l'Erythrée et démontre sa supériorité aérienne sans toutefois parvenir à conquérir des objectifs vitaux. La frontière reste toujours imperméable.

¹⁶ Recrutement dès le début du conflit selon l'IISS de Londres.

¹⁷ Remise en état de son armée de l'air : achat de Sukhoi 27, d'hélicoptères Mi 8 et Mi 24, équipement de l'armée de terre : chars T 55 et artillerie, en particulier de lance-roquettes multiples, les fameux « orgues de Staline ».

2. Nouvelle guerre de position

Les affrontements reprennent à Bure en juin sans qu'il soit possible de dire, une fois de plus, qui a attaqué le premier. Les pertes s'élèveraient de 12 000 à 18 000 morts côté éthiopien et à 8000 côté érythréen. Quelques jours plus tard le bilan des tués érythréens se monterait à 24 500 selon des sources éthiopiennes. Après les offensives éthiopiennes manquées de février 1999, les positions restent sensiblement stables. Le harcèlement des troupes se traduit par des tirs d'artillerie, les assauts de l'infanterie étant très coûteux en vies eu égard à des lignes de défense particulièrement efficaces, du côté érythréen essentiellement.

Cependant, dès le mois de février 2000, le Premier ministre éthiopien adresse un avertissement à son voisin en menaçant de recourir « à tous les moyens pour restaurer la souveraineté de son pays ». Addis-Abeba a choisi l'option militaire pour précipiter l'évolution du conflit. Début mai, l'OUA organise à Alger une session de négociations indirectes qui échouent.

C / Mai 2000 – Juin 2000

Et c'est le 12 mai que l'Éthiopie engage une vaste offensive sur le front occidental et fait pénétrer ses forces dans le territoire érythréen. Traversant le fleuve Mereb à sec, des milliers d'hommes grimpent à pied, de nuit, les pentes abruptes dominées par l'antique village d'Enda Aba Simeon, dans une zone escarpée, point faible de la défense érythréenne : la jonction mal défendue de deux lignes de front. Dominant la hauteur, les Ethiopiens peuvent engager rapidement de nouvelles forces dans la trouée et prendre à revers les tranchées ennemies. En moins de deux jours, la défaite d'Asmara sur le front occidental est inévitable, et l'armée éthiopienne s'enfonce profondément dans les plaines de cette région fertile, un des greniers à céréales de l'Erythrée.

Fin mai, elle lance des raids aériens sur la capitale Asmara et sur la centrale électrique du port de Massawa. Il est clair que l'Éthiopie est décidée à imposer par la force de meilleures conditions de négociations et montrer aux Erythréens sa détermination. En réalité, il semble bien que ses objectifs étaient beaucoup plus ambitieux et qu'elle espérait atteindre Asmara, avec peut-être l'idée d'une part de renverser le régime en place, d'autre part d'occuper le port

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

d'Assab. N'étant pas parvenue à atteindre ces deux objectifs dans des délais suffisamment rapides, mais ayant en partie réussi sa démonstration de force, elle a, pressée par le temps, accepté de retourner à la table de négociations.

Fin mai, joignant leurs efforts, l'OUA, l'Union Européenne, les Etats-Unis et la Libye parvenaient en effet à convaincre les belligérants de se retrouver à Alger pour étudier une nouvelle proposition de paix proposée par la présidence algérienne de l'Organisation panafricaine.

II / Des bilans humain et financiers affligeants

Conflit de type classique - chose assez rare en Afrique sub-saharienne - cette guerre n'a épargné ni les militaires, ni les populations civiles.

A/ Bilan humain : un conflit sanglant et une exode massive des populations

1. Pertes militaires

Le nombre de victimes directement concernées par la guerre, forces militaires et milices incluses, est difficile à établir. Les estimations varient entre 50000 et 150000. Ces chiffres sont donc à considérer avec précaution et il faudra probablement attendre les conclusions de la MINUEE pour approcher la vérité. Au moins 30000 combattants périrent en 1999.

Les Erythréens admettent, par la voie officielle et les médias, la perte de 19000 hommes et femmes, et se permettent d'estimer les morts Ethiopiens – en se retranchant derrière des « sources autorisées » - à environ 130000¹⁸. Les Ethiopiens, de leur côté, se contentent de mettre en exergue la « débâcle militaire » érythréenne. Ainsi, un long communiqué de l'Etat-Major éthiopien affirmait, que, au 31 mai 2000, 14 des 24 divisions érythréennes avaient été détruites et 8 sur les 10 restantes sérieusement affaiblies. Ces chiffres sont à la mesure des bilans contradictoires, et très exagérés, publiés par les deux camps. Il est certain que l'armée érythréenne, si elle a été durement éprouvée et a vu son prestige nettement diminué, n'a pas été détruite.

¹⁸ Eritrea Profile du 22 décembre 2001.

2. Victimes civiles

Pendant le conflit, tout au long de la frontière Ouest et Centre, près de 600 000¹⁹ civils désertent leurs villages. En Ethiopie, le nombre de réfugiés s'élève à 337 300, principalement au Tigré et dans la province Afar (nord-est du pays). La situation s'avère plus préoccupante encore en Erythrée où l'exode intérieur touche 268 000 civils, soit 7% de la population du pays, les camps étant mis en place par l'agence gouvernementale Eritrean Relief and Refugee Commission (ERREC).

A ces réfugiés fuyant les zones d'engagements militaires, il faut ajouter les populations victimes d'une migration forcée.

La question du nombre des expulsions en Erythrée et en Ethiopie est l'objet d'une surenchère de la part des deux belligérants. Un observateur occidental évoque la similitude des réactions en ces termes : « les deux pays en guerre réagissent de manière analogue. Ils canalisent toutes les actions étrangères (les aides internationales) et gèrent eux-mêmes l'assistance aux victimes (...) ». Il est certain que les haines et rancœurs accumulées au cours des décennies ont pu donner à ces expulsions massives l'ampleur d'une purification ethnique.

Asmara doit faire face à une migration forcée : celle des Erythréens et des Ethiopiens d'origine érythréenne, expulsés par Addis-Abeba. Depuis juin 1998, ils sont près de 65 000 chassés sans ménagement au nom de la sécurité du pays. Ces « Erythréens » chassés, sont conduits à la frontière manu militari avec un délai de 24 heures pour liquider leurs biens dans le meilleur des cas. Femmes, enfants, étudiants, vieillards, cadres, hommes d'affaires voire fonctionnaires ont dû tout abandonner, l'ERREC s'efforçant d'évaluer avec eux les biens perdus ou confisqués en Ethiopie, alors qu'Asmara dénonce une véritable épuration ethnique. Si, dans un premier temps, les expulsions frappent surtout l'élite érythréenne d'Ethiopie, elles touchent par la suite l'ensemble de la communauté érythréenne.

Pour ne rien arranger, le premier ministre éthiopien Méles Zenawi aurait déclaré publiquement, à Radio Ethiopia, que l'Ethiopie pouvait renvoyer qui elle voulait et quiconque possédant une couleur d'yeux qui lui déplaisait. Les critères d'expulsion, présentés officiellement par le gouvernement éthiopien, sont les suivants : avoir servi le gouvernement érythréen, avoir effectué le service militaire en Erythrée, être membre du FPLE ou de toute

¹⁹ Ces chiffres varient suivant les sources : pour Médecins de Monde, il pourrait se monter jusqu'à un million de personnes, chiffre que confirme le quid.fr qui précise que 550000 ont fui vers le Soudan.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

association érythréenne, avoir collecté des fonds en faveur de l'Erythrée, enfin avoir répondu « oui » au référendum de 1993. En réalité, toute personne ayant de lointaines origines érythréennes a pu se voir expulsée par simple signalement à la milice ; il en résulte que la majorité des « déportés » possède la nationalité éthiopienne.

L'Ethiopie se plaint, elle aussi, d'expulsions massives. Pourtant, le bilan est loin d'être « équilibré ». Moins de 30 000 expatriés ont quitté l'Erythrée depuis le début de la guerre, la plupart ayant « perdu » leur emploi, notamment à Assab où malgré le conflit, plus de 50% des habitants sont aujourd'hui encore des immigrants éthiopiens.

La majorité des Ethiopiens chassés d'Erythrée est pauvre, contrairement à la diaspora érythréenne en Ethiopie. Il s'agit d'Ethiopiens vivant au nord du pays, à Asmara ou au port d'Assab. De son côté, le gouvernement érythréen affirme qu'il n'effectue aucune expulsion mais qu'il s'agit de retours volontaires.

On est donc en face de deux politiques diamétralement opposées. Néanmoins, la communauté internationale adresse en la matière d'égales critiques aux deux pays belligérants. Au-delà des chiffres fournis par les autorités concernant les réfugiés de tous ordres, quel que soit le nombre des victimes, ce sont encore et toujours des civils qui payent un lourd tribut à cette guerre, une guerre dont le coût pour des pays parmi les plus pauvres du monde est difficilement supportable alors que pénurie et famine menacent toujours ces malheureuses populations.

B / Un coût de la guerre ruineux

Le coût de la guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie a été considérable pour deux nations dépendant de l'aide internationale. Il est estimé que l'Ethiopie a dépensé plus de 300 millions de dollars et l'Erythrée une somme à peu près équivalente en armements et sur les autres activités liées à ce secteur depuis le début de la guerre en 1998. Pour soutenir cet effort de guerre, tous deux ont dû faire appel à des mesures budgétaires exceptionnelles. Le gouvernement éthiopien a utilisé les gains réalisés par la privatisation d'entreprises nationales tout en réduisant les allocations prévues pour d'autres secteurs de l'économie, comme

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

l'entretien des routes²⁰. Il a aussi imposé une surtaxe de 10 % sur certains produits importés, sous couvert de réduction du déficit budgétaire²¹. La guerre a contribué à aggraver la situation alimentaire du pays en le privant de sa main d'œuvre paysanne dans le nord, celle-ci étant incitée à s'enrôler dans l'armée compte tenu des soldes relativement importantes promises aux recrues : 30 à 50 \$ par mois. Les dépenses militaires officielles de l'Éthiopie, qui avait sérieusement baissé aux début des années 90, s'étaient mises à remonter doucement depuis 1994. Avec un coût de la guerre estimé à un million de dollar par jour, le plafond des dépenses militaires fixées par le gouvernement de 1,3 milliards de birr (174 million de dollars) pour l'année fiscale 1998/1999 a été largement dépassé. Et alors que le pourcentage de ces dépenses était de l'ordre de 3,2 % du PIB en 1997 et de 3,5 % en 1998, il a atteint environ 12 % en 1999.

L'Érythrée, de son côté, a pu récupérer 400 millions de dollars de dons de sa diaspora à l'étranger en plus des revenus supplémentaires obtenus par l'augmentation des taxes et par l'émission de bonds du trésor pour financer son effort de guerre. D'une manière générale, les données concernant l'Érythrée sont plus rares. On sait seulement qu'en dépensant une somme à peu près équivalente à celle de l'Éthiopie en 2000, soit 160 millions de dollars, ce sont près de 30 % des ressources du pays qui sont consacrées à l'effort de guerre.

Chapitre 3 : Les accords de paix d'Alger

L'accord de paix, signé à Alger le 18 décembre 2000, est le résultat de plusieurs réunions incluant des consultations séparées à Washington et des discussions de proximité à Alger, et de la diplomatie de la navette menée par les envoyés spéciaux du président Boutéflika et du président Clinton, depuis le 18 juin 2000, quand les deux belligérants ont signé un Accord de cessation des hostilités, par l'entremise du ministre érythréen des Affaires étrangères, Haile Woldensae, et son homologue éthiopien, Seyoum Mesfin.

L'accord de paix repose essentiellement sur un règlement du conflit au travers la délimitation et la démarcation de la frontière selon le principe de l'OUA d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

²⁰ « Ceasefire under threat », Africa confidential, vol. 40, n°22 (5 novembre 1999), p.2.

²¹ Addis Tribune, 21 janvier 2000.

I / Faits et chiffres

A / Du personnel motivé dans une représentation internationale et africaine

Pour garantir cette paix naissante, une Mission des Nations Unies pour l'Éthiopie et l'Érythrée (MINUEE), forte de plus de 4000 hommes, a été déployée sur les quelques 1000 kilomètres de frontières ou de front. Le mandat assez clair, loin des ambiguïtés des missions réalisées en Somalie ou en Bosnie, a facilité le recrutement de casques bleus, comme n'a pas manqué de le souligner Kofi Annan²². 45 nations y sont représentées. Des Kenyans, des Néerlandais, des Canadiens, des Italiens et des Indiens y participent. Mais aussi des Sud-Africains qui servent d'officiers de liaison auprès des missions de l'OUA à Addis-Abeba et à Asmara. C'est une première pour l'armée sud-africaine de l'après-apartheid.

La durée initiale du mandat avait été fixée du 31 juillet 2000 au 15 septembre 2001. Face aux difficultés qui ont été rencontrées sur le terrain, il fut décidé de repousser la fin du mandat de la MINUEE au 15 mars 2002²³. Ces difficultés persistant, l'obtention d'un tracé clair et accepté par tous de la frontière conduira probablement à une nouvelle prolongation de ce mandat.

Les africains sont fortement impliqués dans la structure de la MINUEE. On y trouve un Botswanais, M. Legwaila Joseph Legwaila, représentant spécial du Secrétaire Général et chef de la mission, un Sénégalais, Cheikh-Tidiane Gaye, représentant spécial adjoint et un Kenyan, le général de brigade Peter Manyara, commandant adjoint de la force et chef des observateurs militaires.

Sous l'autorité du général de division Patrick C. Cammaert (Pays-Bas) se trouvent ainsi 4 200 personnel militaire dont 220 observateurs militaires, 3 bataillons d'infanterie et les unités d'appui nécessaires²⁴. Au 31 août 2001, ils étaient 3 870 personnel militaire dont 215 observateurs militaires, 3 526 soldats, 124 officiers d'état-major et 5 spécialistes nationaux du soutien logistique, appuyés par du personnel civil international (235) et local (163).

²² Libération, 7 décembre 2000.

²³ Résolution 1369 (2001) du Conseil de sécurité en date du 14 septembre 2001.

²⁴ Résolution 1320 du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 2000.

B / Un budget qui devra trouver un nouveau financement

Les crédits ouverts pour le financement de la MINUEE sont portés à un compte spécial des Nations Unies.

L'Assemblée Générale a autorisé le Secrétaire Général à engager pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2001 des dépenses d'un montant brut de 96 millions de dollars. Le projet de budget global pour la période du 1 juillet 2001 au 30 juin 2002 n'a pas encore été communiqué. Au 31 juillet 2001, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUEE mises en recouvrement auprès des États Membres s'élevait à environ 160 millions de dollars. Pour mémoire, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 3 466 900 000 dollars.

II / Une mission classique d'interposition

Conformément à la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 2000, le mandat de la MINUEE consiste tout d'abord à surveiller, sur le terrain le respect de la cessation des hostilités. Pour cela, la force de l'ONU doit favoriser, avec les moyens qui sont les siens et selon que de besoin, le respect des obligations en matière de sécurité auxquelles les deux pays ont souscrit. Il s'agit donc d'une mission classique d'interposition entre deux Etats comme les Nations Unies n'en ont pas connu depuis longtemps. Pour Jean-Marie Guéhenno, responsable des opérations de maintien de la paix de l'ONU, « devant la méfiance qui subsistent entre les ex-belligérants, notre rôle consistera avant tout à desserrer l'étau militaire en évitant, par exemple, que des mouvements de troupe soient mal interprétés »²⁵.

Il lui appartient de superviser et vérifier le redéploiement des forces éthiopiennes à partir des positions qui ont été prises après le 6 février 1999 et qui n'étaient pas sous administration éthiopienne avant le 6 mai 1998. Cela fait, elle doit continuer à contrôler les positions des forces éthiopiennes après leur redéploiement. Simultanément, il faut contrôler les positions des forces érythréennes qui doivent se redéployer, afin de rester à une distance de 25 kilomètres des positions de redéploiement des forces éthiopiennes. Cette zone de sécurité

²⁵ Libération, 7 décembre 2000.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

temporaire étant établie, il lui faut la surveiller, afin de promouvoir le respect de l'Accord de cessation des hostilités.

Elle fournit par ailleurs une assistance technique aux activités de déminage humanitaire dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes.

A côté du travail sur le terrain, la MINUEE doit aussi assurer une mission de coordination militaire et présider la commission ad hoc créée par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine conformément à l'Accord de cessation des hostilités. Elle coordonne de plus ses activités dans ces zones, avec les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, comme le Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Le mandat porte aussi sur la libération des prisonniers de guerre, qui devait se faire « sans délai »²⁶, et sur la libération, le rapatriement ou le retour sur leur lieu de résidence des personnes civiles déplacées pendant le conflit.

Le nœud central du mandat a bien été rappelé par le Conseil de sécurité, qui soulignait que l'Accord de cessation des hostilités établissait un lien entre la fin de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et l'achèvement de la délimitation et de la démarcation de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Pour y parvenir, et afin de tenir compte des avis des deux protagonistes, des commissions neutres ont été constituées : commission des frontières et commission de réclamation.

III / Des commissions neutres pour des enquêtes délicates

Chaque pays désigne deux commissaires pour chacune des commissions chargées d'enquêter sur les points mentionnés pour préserver leur neutralité. Ce ne sont pas des citoyens ou des résidents des pays mandataires. Le cartographe de l'ONU fait office de secrétaire de la commission des frontières, composée de cinq membres. Les deux pays ont dû lui faire

²⁶ Selon la Croix-Rouge Internationale, l'Ethiopie et l'Erythrée échangeaient encore des prisonniers en février 2002. D'après cette ONG qui supervisait l'opération, les 58 prisonniers de l'Erythrée et les 25 de l'Ethiopie recevaient régulièrement la visite des officiels durant leur détention dans le sud de l'Erythrée et dans l'ouest de l'Ethiopie. C'était la première fois que les deux pays échangeaient simultanément des prisonniers. Canal Afrique, 19 février 2002.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

connaître, dans les 45 jours qui ont suivi la signature de l'accord, les zones qui n'étaient pas sources de litiges et apporter des preuves sur les territoires contestés.

Il faut noter que cette commission n'a pas le pouvoir de prendre des décisions *ex æquo et bono*, c'est-à-dire qu'elle ne devra statuer qu'en fonction de ce que disent le droit international et les traités, et non de ce qu'elle estime être juste.

L'enquête sur l'origine du conflit est menée par un corps indépendant désigné par le Secrétaire général de l'OUA, en consultation avec le Secrétaire général de l'ONU et les deux parties. Cette investigation porte sur les incidents du 6 mai 1998 et sur tout autre incident précédent, tels les incidents de juillet et août 1997.

La commission de réclamation sera chargée d'examiner les plaintes et réclamations déposées par chacun des deux pays, pour les pertes subies à cause du conflit par la population civile. Cela concerne les pertes économiques mais aussi les dommages et préjudices résultant, par exemple, des violations des lois humanitaires internationales. Ces plaintes peuvent émaner de personnes privées, de sociétés ou des gouvernements eux-mêmes. Le coût des opérations militaires, seul, n'est pas pris en compte.

2^{ème} Partie : Une paix fragile

Il reste donc du travail pour les commissaires, cartographes et autres juristes en charge de ce lourd dossier avant que l'Éthiopie et l'Erythrée ne reprennent le chemin du dialogue et de la coopération. D'autant que leurs dirigeants ne se montrent que peu d'estime réciproque. Alors quelle valeur accorder à cette paix naissante qui semble avoir été plus qu'imposée par la communauté internationale ? L'hostilité affichée entre les deux dirigeants semble quasiment inévitable tant les rancœurs sont profondes entre les voisins. Cette guerre sans vainqueur ou perdant clairement identifié ne satisfait pas des populations durement éprouvées par des années de lutte. L'agitation et les troubles internes survenus dans chaque pays sont là pour rappeler aux gouvernements que la rue attend des résultats plus lisibles. Les ombres qui subsistent dans l'accord signé à Alger devront être dissipées pour espérer aboutir un jour à un véritable traité de paix. Au-delà, l'évolution de la donne géopolitique suite aux événements du 11 septembre dernier conduit à porter un regard différent sur les enjeux qui se dessinent dans la Corne de l'Afrique. Cette lutte contre le terrorisme se présente comme l'occasion de d'esquisser de nouvelles alliances dans le cadre d'une intégration régionale.

Chapitre 1 : Les ombres de l'accord

I / Une mise en place difficile

A / Un tracé des frontières toujours contesté

Le 14 décembre 2001, la commission des frontières a commencé à entendre les différents partis dans le conflit qui les oppose sur le tracé de leur frontière commune. Cette dernière session suit celles de janvier, juin, septembre et octobre de la même année. Les deux semaines de consultations orales à La Haye furent le point culminant d'un affrontement qui prolonge la fin des combats, à coup d'expertise et de contre expertise, pour permettre à chaque camp de défendre son point de vue. Après cette séance, la commission des frontières prévoyait de délibérer quelques mois encore avant d'espérer rendre son verdict fin février.

Si les deux parties concernées agissent en toute bonne foi, et appliquent les points prévus par l'accord qu'elles ont signé, la frontière entre les deux pays voisins sera enfin dûment délimitée, ou plutôt confirmée selon le point de vue du protagoniste. La tâche plus technique de démarcation de la ligne avec des bornes au sol devrait être menée à bien dans l'année qui suit.

Les Erythréens accusent cependant les Ethiopiens de mener une « campagne frénétique de bruits de sabre » pour influencer le processus de démarcation²⁷. D'après eux, les Ethiopiens se seraient lancés dans une grande offensive de désinformation et de pression sur les instances internationales. Ainsi, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil de Sécurité des 15 et 16 novembre 2001, l'Ethiopie aurait-elle allégué que l'Erythrée avait « commencé à renforcer ses forces armées le long de la frontière commune » et « déployé près de 30000 hommes dans la ZST »²⁸. Les investigations menées par la MINUEE dans la ZST ont vite démenti les rumeurs.

Aux yeux de nombreux observateurs, l'Ethiopie paraît très sûre d'elle dans ce dossier et ne semble pas douter de l'issue qui sera donnée par la commission des frontières sur cette question, allant même jusqu'à accuser la MINUEE de mener une politique d' « apaisement » vis-à-vis de l'Erythrée. Ce point ne laisse pas d'inquiéter les Erythréens, pour qui le mandat confié à la commission est de « délimiter et démarquer la frontière du traité colonial basée sur des traités pertinents (1900, 1902 et 1908) ». C'est pourtant un enjeu crucial pour établir une paix durable dans cette région. Les propos tenus par les dirigeants de ce pays ne doivent laisser aucun doute sur leur volonté de poursuivre le combat si cette question n'était pas tranchée de manière juste²⁹.

Toutes ces difficultés expliquent que contrairement à ce qui était prévu, la commission de La Haye n'ait pu rendre son verdict fin février. Elle invoque des « raisons techniques » et décide de s'accorder un mois supplémentaire avant de se prononcer. En attendant que la décision soit rendue, une mission du Conseil de Sécurité des Nations unies, conduite par l'Ambassadeur de Norvège, Ole Peter Kolby, a entamé fin février, un séjour de plusieurs jours dans les deux capitales pour préparer les gouvernements à l'application de la décision.

²⁷ Eritrea Profile, 22 décembre 2001, « Frantic Saber Rattling to Influence the Demarcation Process ».

²⁸ UNMEE public information press statement du 21 novembre 2001.

²⁹ Voir l'entretien avec l'ambassadrice d'Erythrée en annexe I

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

B / Responsabilités et indemnisations

Sur ces points, les commissions ad hoc risquent aussi d'avoir du mal à établir clairement la réalité des faits. Les deux pays se rejettent la responsabilité de l'ouverture des conflits.

Il ne fait aucun doute pour l'Erythrée que l'Ethiopie en est à l'origine. Selon elle, le régime du FPLT a déclaré la guerre contre l'Erythrée au travers d'une résolution votée par le parlement en mai 1998, après avoir tout d'abord lancé une attaque délibérée contre des unités de l'armée érythréenne. Dans le même ordre d'idée, l'attaque prononcée en février 1999 l'aurait été sous le faux prétexte du bombardement par l'Erythrée de la ville d'Adi Grat. Enfin, l'invasion de mai 2000 n'aurait pas eu plus de justification qu'une simple lettre du premier ministre Zenawi au Conseil de Sécurité annonçant que « le processus de paix était définitivement terminé »³⁰.

De son côté, l'Ethiopie se contente de faire remarquer que l'Erythrée a fini par être dominée militairement et qu'elle porte la responsabilité de tout vaincu. Point de vue que semblent partager les instances internationales. En effet, l'Erythrée, au pied du mur face à la pression militaire éthiopienne, a donc été acculée à l'accord d'Alger, qui stipule bien, subtil rappel de sa défaite, que la zone tampon destinée à la force de maintien de la paix se situe intégralement sur son territoire. D'ailleurs, dans l'attente de la mise en place de la MINUEE, les troupes d'Addis-Abeba assuraient elles-mêmes la «sécurité» des 25 000 kilomètres carrés de la ZST.

Que les aspects « juridiques » du dossier posent de nombreux problèmes paraît à peu près normal. Cependant, sur le terrain, la situation est, elle aussi, délicate. La MINUEE pour agir correctement dépend sur bien des points de la bonne volonté des protagonistes.

II / La MINUEE dépendante de la bonne volonté des protagonistes

A / Un cessez-le-feu respecté sur la forme

Plus que du terrain inhospitalier et du climat d'hostilité persistante entre les deux pays, des difficultés ont surgi de leur évolution politique respective. Le premier accroc survint lorsqu'il s'est agi d'indiquer exactement les limites de la ZST, courant en territoire érythréen tout au long des 1 000 kilomètres de frontière. Il avait été convenu, à Alger, qu'en attendant le verdict d'arbitrage, la limite sud retenue pour la zone tampon serait la situation de fait prévalant le 6

mai 1998, au début de la guerre. Les observateurs n'avaient pas été sans remarquer pourtant, tout au long des deux années de guerre ouverte, que les deux parties s'étaient soigneusement abstenues de dire précisément où passait cette fameuse « ligne du 6 mai 1998 ».

Confrontée pendant plusieurs semaines aux déclarations contradictoires des deux camps sur ce point, la MINUEE, connaissant mal le terrain et soucieuse de se déployer le plus rapidement possible, prit en janvier 2001 le parti de proposer un « tracé de bonne volonté » et le représentant spécial du Secrétaire Général, M. Joseph Legwaila, a instamment demandé aux parties d'accepter cette carte quelles que soient leurs objections quant à certains tronçons de la ligne. Ce qu'elles firent solennellement le 6 février, ouvrant la voie au déploiement des casques bleus.

Mais, travaillant surtout à partir de données éthiopiennes, les officiers onusiens avaient peut-être établi le tracé trop rapidement. Il est vrai que les Ethiopiens furent les seuls à fournir quelques repères, les Erythréens se contentant de transmettre des cartes très vagues. Surtout, les généraux éthiopiens avaient commis, dans les négociations avec la MINUEE, une lourde bétise, aperçue seulement au dernier moment : ils avaient laissé à l'intérieur de la zone tampon toute l'Irob, région administrée depuis longtemps par l'Ethiopie, et l'un des enjeux majeurs du conflit depuis que l'armée érythréenne l'avait occupée le 31 mai 1998, avant d'en être repoussée en juin 2000. Il n'est pas interdit de penser que si l'Erythrée avait accepté ce « tracé de bonne volonté » de la MINUEE qui la désavantageait en plusieurs points, c'est parce que ce tracé incluant l'Irob représentait déjà un succès pour elle.

Concession pour concession, on aurait pu en rester là. Mais des crises politiques couvaient dans chacun des pays. Au sein du FPLT, qui gouverne l'Ethiopie depuis 1991, les adversaires du premier ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, le critiquaient vivement pour avoir arrêté la guerre trop tôt et avoir accepté un accord de paix risqué, impliquant un arbitrage. Ces adversaires, en fait la majorité de la direction historique du FPLT, passionnément anti-Erythréens, étaient directement à l'origine de la guerre et avaient, à plusieurs reprises au cours de celle-ci, réussi à imposer leur ligne dure. L'abandon de l'Irob leur était intolérable. Une épreuve de force sur ce point était, pour le premier ministre Zenawi, trop risquée, alors même que la bataille politique interne battait son plein. Il fit donc savoir à la MINUEE que le « tracé de bonne volonté » devait être corrigé : l'enclave de 8 kilomètres de large à la pointe orientale du secteur est devait lui être restituée et que la zone devait faire uniformément 25 kilomètres de large.

³⁰ Eritrea Profile, 22 décembre 2001, « Frantic Saber Rattling to Influence the Demarcation Process ».

L'état-major de la MINUEE, toujours soucieux d'avancer, imagina - pour ne pas paraître remettre en cause un accord déjà acquis et publié - de le « traduire en une carte opérationnelle » qui redonnait l'Irob à l'Ethiopie. L'Erythrée, comme on pouvait s'y attendre, refusa au motif que la carte s'écartait des propositions présentées initialement aux parties le 30 janvier 2001. Les autorités érythréennes ont indiqué en particulier que la zone ne pouvait être considérée comme « totalement établie » tant que leurs préoccupations concernant la limite sud n'auront pas été prises en compte. La querelle sur la « carte opérationnelle » s'aigrit pendant plusieurs semaines. L'armée éthiopienne, conformément aux accords d'Alger, se retira des territoires érythréens, laissant la place aux casques bleus, et s'arrêta évidemment aux limites, fixées avec la MINUEE, de la « carte opérationnelle ». Les protestations des Erythréens contre le retrait « incomplet » de leurs adversaires étaient d'autant plus difficiles à comprendre à l'extérieur que l'Erythrée s'abstenait soigneusement de mentionner qu'il s'agissait surtout de l'Irob. L'Ethiopie profita de la confusion pour « rectifier » discrètement une seconde fois, à la mi-mars, la « carte opérationnelle » dans la zone de l'Irob, au grand dam de la MINUEE qui accepta cependant de fermer les yeux sur la nouvelle rectification compte tenu de la situation politique éthiopienne.

Le président érythréen, de son côté, un moment inquiet des éventuels débordements du conflit interne aux Tigréens, reprit le désengagement de ses troupes des zones frontalières.

Tout cela laissait de marbre le patron de la MINUEE, l'ambassadeur Joseph Legwaila, qui faisait chaque jour valoir que le cessez-le-feu continuait d'être respecté de part et d'autre. En déclarant officiellement constituée le 18 avril une zone tampon, dont les deux parties continuaient officiellement à contester le tracé, les Nations unies pouvaient estimer que les protestations symétriques resteraient platoniques en attendant que la commission d'arbitrage rende son verdict sur le fond.

B / Le problème du déminage

Lors du conflit, de nombreuses régions ont été minées, essentiellement en territoire érythréen. Ces zones avaient déjà été minées pendant la guerre d'indépendance et le déminage n'avait pas été entrepris depuis.

Cet aspect des choses n'a pas facilité le travail de la MINUEE sur le terrain. Ainsi, le 13 mars 2001, deux blindés canadiens heurtèrent des mines près de Tsorona en Erythrée. Les véhicules furent endommagés mais les soldats étaient indemnes. Le lendemain un autre

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

véhicule canadien qui menait une enquête sur cet incident a lui-même heurté une mine sur la route au nord de cette ville. Un militaire fut blessé.

1. Des plans difficiles à obtenir

Une profonde méfiance sépare toujours les belligérants, au point qu'ils rechignent à communiquer les innombrables secteurs minés, de peur d'alléger leur dispositif défensif. Le commandant de la MINUEE avait rappelé alors « l'absolue nécessité de recevoir toutes les informations utiles sur les mines de la part des deux parties ».

Les deux anciens belligérants doivent en effet aider la mission des Nations Unies chargée des opérations de déminage, l'UNMACC, à répertorier les zones minées. Il semblerait qu'il y ait 117 champs de mines identifiés en Erythrée et 30 en Ethiopie. Ce chiffre seul suffit à illustrer l'effort défensif déployé par l'Erythrée et, partant, les chiffres très élevés des victimes lors des assauts successifs.

L'Erythrée a rapidement manifesté sa bonne volonté en communiquant 331 plans de repérage de champs de mines à la MINUEE. Elle a par ailleurs signé, le 27 août 2001, la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. De son côté, le gouvernement éthiopien n'a communiqué que 17 des 30 relevés de zones polluées, compilés conjointement par l'organisation non gouvernementale HALO Trust et le Projet éthiopien de déminage, qui ont concentré leurs recherches sur les positions tenues par les Ethiopiens pendant la guerre. L'Ethiopie, qui a toujours déclaré qu'elle n'avait pas de fichier central de ses champs de mines, a accepté de faciliter les activités d'un projet de collecte d'informations organisé par l'UNMACC dans les trois secteurs de la ZST. Or les essais auxquels a été soumis le projet dans le secteur est se sont révélés insatisfaisants, et la MINUEE presse actuellement les autorités éthiopiennes de formuler de nouvelles règles en vue de faciliter la collecte d'informations sur les mines auprès des officiers éthiopiens du génie. La présence de mines terrestres continue de constituer une grave menace dans la ZST et les zones adjacentes.

2. Des résultats concrets mais insuffisants

L'UNMACC a présenté son action fin janvier. Cette mission, constituée d'unités canadiennes, danoises, hollandaises et slovaques, travaille en collaboration avec des officiers des armées

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

éthiopienne et érythréenne. Elle estime à trois mois le temps nécessaire pour procéder au déminage après le redéploiement des deux armées.

L'unité canadienne a commencé le déminage de la zone de Dekemhare (Erythrée) pour installer sa base. Elle a également entamé le nettoyage de certains champs de mines dans la région de Tsorona et de Senafe. L'unité danoise a aussi déminé la zone de son camp. Leurs équipes de neutralisation des munitions ont détruit 23 mines antichar, 627 mines antipersonnel et 10 086 munitions non explosées. Quant aux Slovaques, ils auraient déjà déminé 4000 m² à Barentu et près de 8000 m² près de la rivière Mereb et neutralisé plusieurs mines antichar, antipersonnel et 1 925 munitions non explosées. Tsorona devrait faire l'objet d'un déminage par les troupes slovaques, dans les tous prochains jours.

L'UNMACC procède aussi à la formation et au déminage de personnels locaux. Les Etats-Unis, pour leur part, participent financièrement à ce programme pour un montant de 900000 dollars. Cette contribution comprend entre autre, l'envoi de chiens détecteurs de mines qui seront utilisés dans les zones les plus inaccessibles.

Il reste maintenant à attendre le redéploiement des armées éthiopienne et érythréenne, pour qu'un déminage général soit effectué. En attendant, le nombre des accidents causés par des mines ou des munitions non explosées et ayant fait l'objet d'un rapport officiel reste élevé. C'est ainsi que sur la seule période du 1er juin au 31 août 2001, huit civils ont été tués et 24 autres ont été blessés.

La guerre continue donc de réclamer son lot de victimes et n'épargne pas les civils. Face à l'incertitude concernant l'éparpillement des mines sur le terrain, et l'insécurité autour de la frontière, nombreux sont ceux qui n'ont pas regagné leurs foyers.

C / L'urgence humanitaire

Jusqu'ici, 170 000 déplacés au total sont retournés dans leurs villages dans la zone de sécurité temporaire avec l'aide de l'ERREC et d'organismes humanitaires internationaux. Il n'en reste pas moins que 70 000 vivent encore dans des camps de réfugiés, sans pouvoir retourner chez elles à cause de la présence de mines et de munitions non explosées, ou de l'insécurité liée à l'emplacement de leurs villages à proximité immédiate de la limite sud de la zone temporaire de sécurité, soit encore du fait que ces villages sont actuellement administrés par l'Éthiopie.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Sur ce dernier point, les autorités éthiopiennes ont donné leur accord de principe au retour des déplacés érythréens dans les villages concernés. Les arrangements et formalités devant encadrer ces retours restent cependant à définir. La majorité des déplacés ayant maintenant regagné leurs régions d'origine, la communauté humanitaire présente en Ethiopie et en Erythrée concentre désormais son attention sur la fourniture de secours d'urgence et d'une aide à la reconstruction. Les pluies abondantes de l'été 2001 ont fait de la livraison des matériaux nécessaires à la construction d'abris une priorité pour les déplacés érythréens. Les organismes des Nations Unies, les ONG et la Commission éthiopienne pour les secours et la reconstruction ont par conséquent mis en place des programmes de fourniture de matériaux de construction à quelques-uns des villages les plus touchés. La distribution d'eau et l'assainissement figurent également parmi les priorités de la communauté humanitaire. L'UNICEF, le CICR et plusieurs ONG mènent des activités dans le secteur de l'eau. Un certain nombre d'organismes, dont l'UNICEF, participent aussi de façon active à la reconstruction des écoles et à leur approvisionnement en matériel et en fournitures scolaires. Par ailleurs de nombreuses personnes dans les deux pays continueront d'avoir besoin d'une aide alimentaire jusqu'à la récolte de l'an prochain.

Cette question du retour à une vie civile normale des réfugiés constitue, dans un contexte d'agitation sociale exacerbé, un point important du processus de paix.

III / Quelle volonté de faire la paix ?

Un représentant du gouvernement éthiopien à Addis-Abeba expliquait après la guerre : « Nous avons démystifié l'invincibilité de l'armée érythréenne et prouvé notre bonne volonté en nous retirant une première fois des territoires conquis. Je pense que nous pouvons maintenant négocier en force ». De fait, les exigences de l'Ethiopie ont grossi à mesure de ses conquêtes. Addis-Abeba prévoit désormais des compensations au titre de dommages de guerre, songe à exiger une réduction drastique de l'armée érythréenne et réfléchit inévitablement à l'obtention de facilités d'accès au port d'Assab sur la mer Rouge.

L'Ethiopie, dont la population devrait atteindre les 100 millions habitants d'ici à une vingtaine d'années, ne peut imaginer se passer d'une façade maritime, l'usage du port voisin de Djibouti

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

promettant de se révéler trop onéreux avec le temps, l'annexion d'Assab étant inconcevable, quelles garanties l'Ethiopie demandera-t-elle pour en obtenir l'usage à moindres frais ?

Ce point pèse sur les intentions des Ethiopiens concernant l'avenir du président érythréen Issayas Afeworki, qu'ils accusent d'être opposé à un règlement pacifique à leur avantage.

Des représentants politiques de l'opposition érythréenne en exil, notamment musulmans, ont ainsi été les invités d'Addis-Abeba pour des consultations discrètes, où se discutait l'avenir du pouvoir à Asmara. Et effectivement, une certaine contestation a pu naître en Erythrée, rapidement muselée par le pouvoir. Addis-Abeba elle-même n'a pas été exempte de mouvements de protestation politiques et populaires, signes d'une lassitude de la rue devant une paix qui tarde à venir.

Si les crises politiques éthiopiennes et érythréennes présentent des similitudes, elles diffèrent pourtant sur un point essentiel. A Asmara, c'est plutôt les partisans d'un retour rapide à une situation de paix qui ont été poursuivis, alors qu'Addis-Abeba cherchait à éliminer les « fauteurs de guerre ».

A / Des situations politiques intérieures qui trouble le jeu des négociations

1. L'Erythrée en panne de démocratie

En août 2000, lors de leur première réunion d'après guerre, les instances du pays - comité central du Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), le parti unique, et Assemblée nationale - avaient été le théâtre de vifs échanges. Une large fraction de la direction historique du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) reprochait au président Afeworki à la fois son intransigeance diplomatique au début du conflit et sa conduite personnelle des opérations militaires. Les critiques sur le tour de plus en plus personnel et autoritaire du régime - que l'union nationale devant le danger éthiopien avait fait taire en 1998 - reprenaient de plus belle et, fait nouveau, s'exprimaient en public dans les médias non gouvernementaux. Lorsque le 25 avril 2001, quinze membres du comité central - dont des dirigeants « historiques » aussi prestigieux que MM. Mesfun Hagos, Haile Durue, Petros Salomon ou Mahmud Sherifo - publièrent une lettre exigeant la réunion du gouvernement et de l'Assemblée (que le président n'avait plus convoqués depuis septembre

2000), il fut clair que la direction érythréenne, réputée pour son intransigeante unité de façade, faisait face à sa plus grave crise depuis les années 1970.

Habile politique, le président érythréen laissa la contestation enfler, avant de frapper. Le 17 septembre, il faisait arrêter au petit matin les opposants en question, 8 journaux privés qui avaient publiés les lettres ouvertes du « groupe des 15 » furent purement et simplement fermés, et les étudiants d'Asmara traités par la manière forte, tandis que les partisans du président, majoritaires au sein du bureau du parti, déclenchaient à l'intérieur comme dans la diaspora une campagne contre les « traîtres », accusés de faire le jeu de l'ennemi éthiopien. Selon le site Internet « awate.com », proche des réformateurs, l'opération de police a été lancée la veille du retour des Etats-Unis de Mesfin Hagos, gouverneur de province. Pour s'opposer aux demandes de démocratisation de son régime, le président Issayas avançait en effet que la guerre n'était pas encore finie et pouvait reprendre à tout moment. Tandis que la « démobilisation » de l'armée, attendue avec impatience par les soldats comme par la population, était plusieurs fois retardée, les autorités se mirent à cultiver les micro-tensions avec la MINUEE, tout en veillant à ne pas aller trop loin.

En nommant l'ancien responsable de la sécurité au poste de ministre de l'Information, le gouvernement érythréen a signifié que l'heure n'était pas au dialogue. Les accents employés par le président dans son discours à la nation pour la nouvelle année – longues diatribes contre les traîtres, évocation marxistes, ... - montrent clairement la détermination de ce dernier à conserver le pouvoir et la ligne nationaliste fixée par le parti pour la conduite des affaires de cet Etat³¹. D'ailleurs, le responsable des troubles et de l'agitation intérieure était tout trouvé, puisqu'il s'agit de l' « étranger », « l'extérieur » : « ...une conspiration soutenue par l'étranger pour détruire la volonté du peuple érythréen à affronter les défis, tous les défis qui se présentent à la nation... » ; « Pour n'évoquer qu'une partie des actes de trahison commis par le groupe sus-mentionné, je citerai la malicieuse campagne de désinformation, de mensonges et d'accusations qui devient la ligne éditoriale de journaux financés par l'extérieur ».

³¹ Eritrea profile, 5 janvier 2002.

2. Une Ethiopie en proie à l'agitation

L'Ethiopie n'a pas été épargnée par l'agitation qui gagne les populations de cette région. Des événements dramatiques ont secoué ce pays en avril et mai 2001: manifestations étudiantes, émeutes, répression, assassinat du chef de la sécurité le 13 mai. Selon le premier ministre, Meles Zenawi, « il y avait des forces, derrière les demandes des étudiants, qui travaillaient pour créer le chaos et l'anarchie afin de réaliser leurs rêves tant attendus afin de renverser l'EPRDF ». De même face aux cris de l'opposition qui estime subir diverses pressions du pouvoir en place, via des accusations de dissidence ou de corruption, il rétorque que « l'opposition ne peut opérer à la foi dans et hors la loi », ceux « qui ont été traduits devant les tribunaux et condamnés [l'ont été] selon la loi du pays »³².

Une ouverture réellement démocratique est encore à réaliser en Ethiopie. La recomposition du paysage politique de ce pays après la guerre en est l'illustration.

La coalition gouvernementale qui regroupe plusieurs partis régionaux en un Front Démocratique Révolutionnaire des Peuples d'Ethiopie (EPRDF) connaît depuis quelques mois une période de crise profonde. Après les désaccords politiques qui ont affecté le parti tigréen TPLF et qui ont abouti à la mise à l'écart de plusieurs dirigeants et fondateurs de celui-ci, c'est le partenaire oromo de la coalition, l'OPDO qui est secoué par des démissions et des exclusions qui ont fait du bruit. Ainsi, Negasso Gidada, président de la République, exclu de la direction de son parti dans un premier temps, a décidé en août de quitter l'OPDO et, au cours du même mois, Almaz Mako la présidente de l'Assemblée de la Fédération, quatrième personnage de l'État dans l'ordre protocolaire, démissionne en demandant l'asile politique aux États-Unis. Auparavant, en juillet, le président de l'état régional de l'Oromia, Kuma Demeksa, avait démissionné de son poste avant d'être suspendu pour corruption de ses fonctions de secrétaire général de l'OPDO. D'autres dirigeants de la région Oromo ont également été sanctionnés et l'on se souvient qu'un des membres fondateurs du même parti gouvernemental, Yonathan Dibissa, était parti en Allemagne en accusant les Tigréens de manipuler la direction de l'Oromia.

Le TPLF, noyau dur du pouvoir qui a éclaté, est affaibli dans sa propre région où les dissidents conservent une influence dans la population. Un deuxième parti, l'OPDO, qui est censé représenter la région la plus peuplée d'Éthiopie, perd des leaders et ne gagne pas en crédibilité. Cela fait déjà beaucoup. Et pendant ce temps, le parti gouvernemental amhara

³² Ethiopian Herald, 10 juin 2001.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

(ANDM) ne brille pas par une vie politique autonome alors que l'autre parti amhara (AAPO, opposition) reprend espoir en constatant que l'administration du président Bush se pose des questions sur l'évolution du régime au pouvoir à Addis-Abeba. La presse éthiopienne faisait état de discrètes pressions américaines sur Mélès Zénawi afin qu'il ouvre un dialogue avec les opposants modérés³³. L'ouverture du système politique en place aurait pu se faire en profitant du sentiment d'unité nationale provoqué par le conflit avec l'Érythrée. Mais la rigidité doctrinale, les réactions autoritaires et la peur de perdre le pouvoir ont pu paralyser les dirigeants. Par ailleurs, il est certain que l'immaturation politique de l'opposition, son absence de vision commune et un désir de revanche un peu trop marqué ne favorisaient pas sa légitimité sur la scène politique.

Les troubles politiques et sociaux qui minent ces pays ont constitué autant de freins à un véritable dialogue entre nos protagonistes. Les répressions consécutives ont empêché la mise en place d'une certaine alternance démocratique qui aurait pu contribuer à dépasser des antagonismes qui trouvent aussi des racines dans les relations personnelles qu'entretiennent leurs dirigeants.

Il est d'autres acteurs qui jouent aussi un rôle dans l'élaboration de la paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Ce sont les pays occidentaux. Pourvoyeurs de fonds indispensables à la reconstruction, membres du conseil de sécurité pour certains, unis depuis les attentats du 11 septembre dans une lutte contre le terrorisme qui a pris des dimensions planétaires, leur influence dans le règlement de ce conflit sera déterminante.

Géant démographique et géopolitique de la région, l'Ethiopie semble disposer des meilleurs atouts pour tirer au mieux son épingle de ce jeu compliqué.

B / Des choix internationaux influencés par l'après 11 septembre

« Notre relation commerciale avec l'Afrique est passée à l'avant-plan de l'agenda de notre politique étrangère », assurait à Addis-Abeba le 19 juillet 2001 la représentante américaine pour le commerce en Afrique subsaharienne, Rosa Whitaker³⁴, lors d'un séminaire sur la mise

³³ Les nouvelles d'Addis, 15 septembre 2001.

³⁴ Dépêche AFP du 19 juillet 2001

en œuvre de l'Acte pour la croissance et les perspectives en Afrique (AGOA), volet africain de la loi de libre échange signée par les Etats-Unis.

« Nous avons fait du développement africain, du développement économique, une pièce centrale de la politique du gouvernement américain », a-t-elle encore précisé.

S'agissant de l'Ethiopie, l'un des 34 pays éligibles pour l'AGOA, la déléguée américaine a affirmé avoir eu « une réunion très constructive avec le Premier ministre » Meles Zenawi.

« Nous sommes ici pour renforcer le commerce, l'investissement et l'aspect économique de notre relation avec l'Ethiopie », a-t-elle ajouté après des discussions concernant également le secteur privé.

Les relations commerciales entre les USA et l'Ethiopie se sont chiffrées en l'an 2000 à 194 millions de dollars, avec des exportations américaines vers l'Ethiopie de près de 165 millions de dollars (blé, soja et pièces pour l'aviation).

« Je pense réellement que ceci ouvre un autre chapitre de notre relation commerciale », a poursuivi Mme Whitaker. « Nous savons que l'Ethiopie et d'autres pays africains font face à un moment qui exige du courage et de la persévérance mais c'est un temps où l'Ethiopie a des amis fermes aux Etats-Unis », concluait Rosa Whitaker.

Les attentats anti-américains du mois de septembre 2001 modifieront-ils leur engagement en Afrique et en particulier en Ethiopie ? On pouvait certes penser qu'ils risquaient d'avoir des conséquences désastreuses sur le niveau de vie, déjà très bas, des populations de nombreux pays africains. C'est ce qui ressortait d'un rapport de la Banque mondiale dont la presse allemande s'était fait l'écho. Un rapport très pessimiste, publié en octobre 2001 inspirait ce titre à la Tageszeitung de Berlin: « Un coup contre les pauvres ». Chute accrue des cours des matières premières, ralentissement de la croissance économique, baisse des recettes touristiques - la conjugaison de ces trois facteurs consécutifs aux attentats du 11 septembre, prédisait la Banque mondiale, va condamner 10 millions de personnes de plus, dont deux millions en Afrique, à vivre en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour. La Frankfurter Allgemeine Zeitung entrevoyait pourtant une lueur d'espoir dans le discours du premier ministre britannique Tony Blair au congrès du parti travailliste en automne 2001. Tony Blair, note le journal, s'est employé à dissiper les craintes nourries en Afrique que la nouvelle guerre contre le terrorisme n'amointrisse l'attention portée au continent.

Au contraire, la position de la Somalie et du Soudan, sur la liste des pays apportant un soutien au terrorisme islamique, donne un intérêt nouveau à cette région de l'Afrique. Les liens d'Al-Qaida et de M. Oussama Ben Laden dans ces pays de la Corne, restent mal connus, mais sont

anciens et nombreux. L'opération internationale menée en novembre 2001 contre l'entreprise de télécommunication Al-Barakat, principale institution financière assurant les transferts de fonds entre les émigrés somalis et leur pays, la mise en cause de la banque Al-Shamal Islamic à Khartoum, de même que les listes d'organisations terroristes publiées par les Etats-Unis donnent à penser que Washington considère la Corne, après l'Asie centrale, comme le second terrain d'élection d'Al-Qaida. Les gouvernements de la région se préparent donc à l'éventualité d'un retour militaire des Américains dans la Corne.

D'ailleurs, d'un strict point de vue économique, cet engagement américain s'est traduit par un coup de pouce du PAD en faveur de l'Ethiopie. Le pays va être dégagé de 80 % de ses obligations au titre annuel de la dette par un allègement de plus de 200 millions de dollars.

Les Etats-Unis ont clairement choisi l'Ethiopie comme allié de la lutte dans cette région. Dans une analyse du 10 décembre 2001, une revue stratégique³⁵ relate l'intervention de l'Ethiopie, en soutien de l'ex-leader anti-islamiste Youssouf, dans le Puntland en novembre, intervention ne pouvant que favoriser les actions américaines déjà entreprises en Somalie dans le cadre de la lutte anti-terroriste. L'analyse fait état de négociations en cours pour l'utilisation du port de Berbera par l'US Navy.

La France n'est pas en peine, non plus, pour apporter son concours à ce pays dans le cadre de cette lutte contre le terrorisme. Le quotidien Al Hayat relevait le 18 janvier 2002 le déplacement de M. Charles Josselin à Addis Abeba. Celui-ci s'est entretenu avec le premier ministre, Meles Zenawi, le ministre des affaires étrangères, Seyo Mesfin, et un haut responsable du ministère de la défense, sur les modalités de la lutte contre le terrorisme international et l'importance de trouver une solution susceptible d'assurer la stabilité dans la région, notamment au Soudan et en Somalie³⁶. La position française diverge cependant de l'analyse américaine. M. Josselin déclarait alors qu'il faudrait, en préalable à une éventuelle action militaire en Somalie, faire une étude en profondeur pour déterminer de façon irréfutable si la Somalie était terre d'accueil pour les terroristes.³⁷

³⁵ Strategic Forecast, « Somalia : Port Extends US Anti-Terror Reach ».

³⁶ Mais on peut se demander en même temps quel est le rôle joué par Djibouti, où la France entretient une force d'environ 3000 hommes ? Dans cette vaste confrontation contre le terrorisme, on pourrait penser que la France possédant avec cette base un atout militaire, logistique et surtout diplomatique considérable, a aujourd'hui l'occasion de le faire valoir. L'avenir de la présence française dans la région ou la question de l'accès à la mer éthiopien font peut-être parti des discussions entre nos deux pays ? D'autant qu'une importante force allemande est stationnée depuis quelques semaines dans ce port. Cela augure-t-il d'une remise en cause à moyen terme de nos accords bilatéraux avec ce pays ?

³⁷ La Voix de l'Amérique, 17 janvier 2002.

Clairement, l'Éthiopie acquiert une nouvelle légitimité sur la scène internationale et peut paraître avantagée dans ses négociations avec l'Érythrée. Ce dernier, petit pays et quantité négligeable du paysage mondial, risque fort de faire les frais des choix occidentaux. Le président Isaias Afewerki peut bien tenter de convaincre ses concitoyens et l'opinion internationale, que l'Érythrée est résolument engagée dans la voie de la lutte contre le terrorisme³⁸. Cette lutte ressemble surtout à un prétexte pour pouvoir museler son opposition : « Nous avons été les témoins d'actes de sabotage terroristes et d'autres formes de conspiration allant de réseaux terroristes opérants sous couvert de centres d'éducation religieux et de soi-disant organisations humanitaires, à des attaques militaires et tentatives d'assassinat ». M. Afewerki semble clairement manquer de vision stratégique et dans une ultime crispation autoritaire, paraît obnubilé par les problèmes internes de son pays.

Chapitre 2 : Les enjeux géopolitiques

I / Éthiopie, un géant enclavé en quête de leadership régional

A / La mosaïque ethnique, ferment de crise, et le fédéralisme

L'Éthiopie occupe une place à part parmi les États africains contemporains. Issue d'une civilisation bi-millénaire et foyer du christianisme africain dès le VI^e siècle, à une époque où l'Europe était encore largement païenne, elle se distingue également par sa résistance à la colonisation. L'exception éthiopienne s'explique par la structure impériale du pays, organisé à partir d'un centre géographique le plateau abyssin - et culturel - l'Église copte éthiopienne et, depuis un siècle, l'ethnie Amhara. Autour du cœur de l'empire s'étalent les marches, plus ou moins étendues suivant les siècles. L'empereur Mélénik II (1889-1913) a donné à l'Éthiopie sa configuration actuelle. Sous son règne, le territoire de l'empire a triplé, après la conquête des plaines du sud et de l'Ogaden à l'est. Extension territoriale, modernisation et résistance à la colonisation constituent les trois volets étroitement liés de l'œuvre de Mélénik. Dès la fin du XIX^e siècle, l'Éthiopie emprunte une trajectoire différente de celle des autres entités

³⁸ Eritrea Profile, 5 janvier 2002, « President's New Year Message ».

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

politiques du continent, désormais soumises au joug colonial. En 1923, l'Éthiopie est le premier État africain à adhérer à la Société des Nations. L'implantation du siège de l'OUA à Addis-Abeba en 1963 illustre l'aura de l'empire sur le continent.

De l'empereur Hailé Sélassié (1930-1974) au colonel Mengistu Hailé Mariam (1974-1991), l'obsession des dirigeants éthiopiens a toujours été de maintenir l'intégrité territoriale et la domination du centre sur les marches. Après la brève colonisation italienne (1936-1941) et la présence britannique en Ogaden et en Érythrée, Hailé Sélassié parvient à rétablir sa souveraineté sur l'ensemble de l'empire en 1954, en s'appuyant sur l'aristocratie amhara et sur l'église éthiopienne. Le renforcement du pouvoir central s'effectue cependant au détriment de la poursuite de l'effort de modernisation de l'ensemble du pays. La fossilisation progressive du régime impérial conduit à sa chute, sous les coups de la révolution de 1974. D'abord soucieux de créer un véritable sentiment national éthiopien (*Ethiopia tekdem*, l'Éthiopie d'abord), le régime que le colonel Mengistu installe alors se replie rapidement sur l'affirmation d'un pouvoir central incarné par les Amharas chrétiens. Hanté par l'idée d'un démembrement de l'ancien empire, Mengistu s'épuise dans une répression aveugle des mouvements rebelles, qui se sont multipliés lors des premières années de la révolution, érythréen, oromo et tigréen en particulier et dans la résistance aux visées somaliennes.

La principale menace pour le pouvoir central éthiopien a longtemps été, et continue d'être, le mouvement séparatiste des Somali du désert de l'Ogaden, puissamment soutenu par la Somalie voisine, désireuse de réunir l'ensemble du peuple somali sur un même territoire. L'Éthiopie a dû repousser deux invasions somaliennes, en 1964 dans la province du Harrar et en 1978 lors de la guerre de l'Ogaden, qu'elle n'a remportée que grâce au spectaculaire retournement d'alliance de l'URSS, jusqu'alors alliée de la Somalie.

La rébellion érythréenne entamée en 1961, alors que l'emprise d'Addis-Abeba sur cette ancienne colonie italienne se faisait plus pesante, n'est cependant devenue menaçante pour le régime éthiopien qu'au cours des années quatre-vingt. Longtemps en proie à des rivalités internes, le mouvement a été dominé par le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) à partir des années 1970. Après la victoire militaire sur l'Éthiopie, en 1991, le FPLE a pris en mains les destinées de l'Érythrée, indépendante depuis 1993.

Le FPLE a joué un rôle important dans la formation et l'entraînement d'autres mouvements rebelles, notamment le Front de libération Oromo, créé en 1974, qui revendique le droit à

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

l'autodétermination. Les Oromo représentent une des principales ethnies du pays (près du tiers de la population), répartie dans les plaines fertiles du sud. Ils ont subi les campagnes de christianisation forcée de Mélénik II à la fin du XIXe siècle et ont été les principales victimes de la domination amhara. La révolte rurale du Balé entre 1963 et 1966 constitue le premier acte de rébellion des Oromo. Aujourd'hui encore, comme nous l'avons vu précédemment, les vicissitudes de cette ethnie continuent de secouer le paysage politique éthiopien.

La rébellion de l'ethnie tigréenne - qui s'étend du nord du plateau éthiopien aux côtes érythréennes, bien au delà de la province du Tigré - a connu ses prémices en 1943 avec la révolte de Woyane, peu après le rétablissement de Hailé Sélassié. Le mouvement s'est développé à partir de la fin des années 70, sous l'impulsion du Front populaire de libération du Tigré (FPLT), formé par le FPLE. L'alliance du FPLT et du FPLE, deux mouvements d'orientation marxiste-léniniste représentant des ethnies très proches par la langue et la culture a été déterminante dans la victoire finale sur le régime de Mengistu.

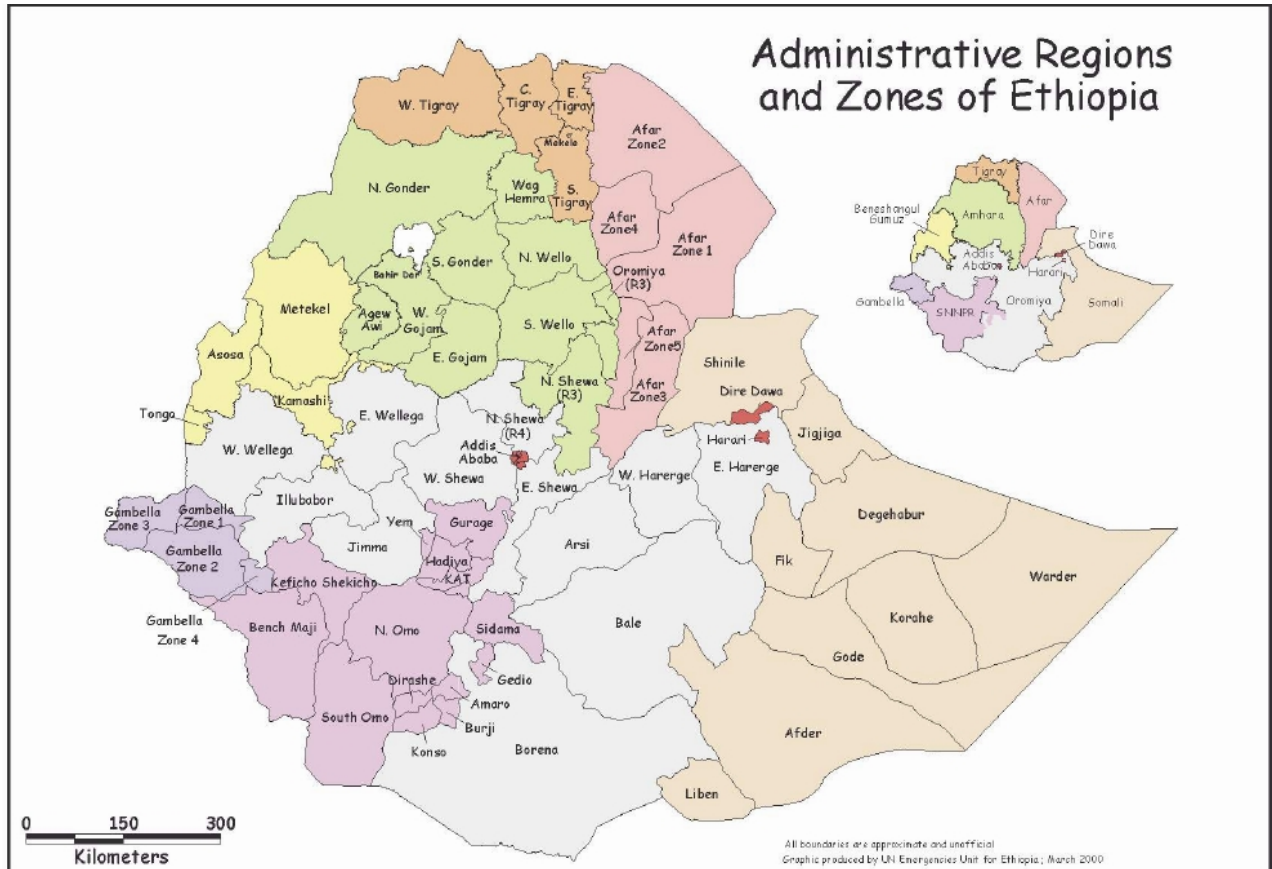
La guerre de trente ans qui avait abouti à l'indépendance de l'Érythrée avait été conduite, du point de vue éthiopien, avec la conviction que celle-ci et ses habitants faisaient partie intégrante de l'Éthiopie. Le conflit qui a éclaté en mai 1998 a immédiatement renversé la perspective. Renvoyant, comme dans un miroir, l'image de l'« autre » éthiopien contre lequel les Érythréens s'étaient battus pour l'indépendance, c'était à présent l'Érythrée qui devenait l'« autre » contre lequel l'identité éthiopienne était appelée à se définir.

Les Afars se répartissent en Ethiopie, à Djibouti (35 %) et en Erythrée. Cette population a été directement concernée par la séparation de l'Erythrée. Beaucoup d'Afars redoutèrent cette indépendance qui divisait son peuple de part et d'autre de la frontière. Certains envisagèrent même de prendre les armes, à l'instar de leurs frères djiboutiens, pour retrouver l'unité perdue. Peuple de nomades, leur mode de vie requiert des mouvements saisonniers qui s'accommodent mal de frontières artificiellement tracées. La nouvelle politique éthiopienne de fédéralisme ethnique leur a ouvert une opportunité sans précédent de pouvoir enfin réduire l'instabilité chronique qui les caractérisait. Pour la première fois de leur histoire, les Afars disposent d'une province, d'un gouvernement autonome et des instruments nécessaires à l'exercice de son pouvoir.

Au côté des grands groupes ethniques évoqué ci-dessus – Oromo 40%, Amhara et Tigréen 32 % -, l'Ethiopie a donc su intégrer et fournir aux autres petites peuplades – Sidamo 9 %,

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Shankella 6 %, Somali 6 %, Afar 4 %, Gurage 2%, autres 1 % -, qui ne représentent qu'un quart de la population, les moyens de vivre dans une certaine autonomie vis-à-vis du pouvoir fédéral d'Addis-Abeba.



Carte 5

Nous l'avons vu, cette politique fédéraliste a permis au pouvoir central de contenir l'agitation sur ses marches tout en conservant ses prérogatives régaliennes. Signe de cette volonté de stabilité, après sa victoire de mai 2000, le gouvernement éthiopien n'a pas cherché à réabsorber l'Erythrée ni revendiqué la moindre parcelle de territoire érythréen à l'exception de la zone qui avait été l'objet du conflit. Il s'est au contraire déclaré disposé à retirer ses troupes aussitôt que le dispositif du cessez-le-feu serait mis en place.

En position de force pour négocier, l'Ethiopie peut se permettre de paraître magnanime, mais il n'en demeure pas moins qu'une question centrale, comme celle de son accès à la mer occupera une place importante dans les tractations à venir.

B / Sortir de l'enclavement

Pour comprendre le sentiment de frustration de l'Éthiopie dans ce conflit qui l'oppose à l'Erythrée, il est nécessaire de se rappeler que ce pays est privé de frontière maritime depuis maintenant 9 ans. Pour une vieille puissance maritime, cet enclavement, prolongé par l'acharnement de l'OUA à maintenir coûte que coûte les frontières héritées de la colonisation, est certainement l'un des points les plus épineux du contentieux qui oppose l'Éthiopie et l'Erythrée.

1. L'Éthiopie, vieille puissance maritime

L'ancien empire éthiopien du moyen âge était bordé par 800 kilomètres de frontière maritime sur la mer Rouge, de Souakin à Assab. Dès 702, les flottilles éthiopiennes détenaient la suprématie maritime en mer Rouge. Celle-ci n'allait pas tarder à être contesté par les musulmans venus du Yémen. Et, à la fin du X^{ème}, une puissante offensive du royaume leur permit de reprendre l'archipel des Dahalak, Massawa et Zeilah. Pendant six siècles, l'Éthiopie fut enclavée dans ses montagnes par l'occupation musulmane de la côte Ouest de la mer Rouge, et il fallut attendre le voyage d'Albuquerque en 1510 et l'offensive maritime portugaise de 1541, partie des Indes sous le commandement de Dom Estevan de Gama, second fils du grand Vasco, pour remettre en question la suprématie absolue que détenaient les flottes musulmanes. Cependant, les Turcs, en 1542, après le départ des Portugais, avaient occupé le littoral de la côte Ouest qu'ils conservèrent jusqu'au règne de l'empereur d'Éthiopie Jésus II (1729-1753), pendant lequel les Éthiopiens leur reprirent la province maritime pour quelques années. À la fin du XVIII^{ème} siècle, l'occupation de Massawa par les Turcs n'était qu'un symbole, et, en 1855, l'empereur Théodoros reprit tout le littoral de la côte ouest de la mer Rouge, et ramena la province maritime dans le sein de l'Empire. Victoire de courte durée car le khédive d'Égypte Ismaïl, qui nourrissait de solides ambitions en vue de conquérir l'Éthiopie, conduisit de 1872 à 1875 une offensive de grand style, et, après avoir encerclé ce pays, se saisit du littoral qui resta sous le contrôle de l'Égypte jusqu'à l'occupation italienne en 1885, privant une nouvelle fois l'Éthiopie de son accès à la mer.

Le court exposé historique qui précède montre l'importance de la mer et de la marine dans la vie de l'Éthiopie. C'est par la mer, en général, qu'elle fut envahie au cours des siècles par les armées musulmanes des royaumes de la mer Rouge. Ses périodes de prospérité et de

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

tranquillité sont celles pendant lesquelles elle avait reconquis sa province maritime, ce qui lui permettait de développer sa marine et de conserver la paix sur ses frontières. C'est dire toute l'importance que revêtait pour elle cet accès vers la mer libre qui s'étendait de la frontière du Soudan au détroit de Bab el-Mandeb. Le canal de Suez commence à Port-Saïd, mais il se termine en fait dans ce détroit. La mer Rouge, étroite et semi fermée, est verrouillée par deux portes, celle du nord, le canal de Suez, tenue par l'Égypte, et celle du sud, le détroit de Bab el-Mandeb, bordé par le Yémen, l'Erythrée, et la république de Djibouti. Lorsque l'Ethiopie n'était pas enclavée, elle pouvait toujours accéder à la mer libre, si le canal de Suez lui était fermé, par le détroit de Bab el-Mandeb, ce qui n'est plus le cas maintenant depuis l'indépendance de l'Érythrée.

2. La situation actuelle

En 1952, après un vote de l'Onu, l'Ethiopie retrouva sa province maritime et entreprit la mise sur pied d'une marine. L'ancienne base italienne de Massawa fut complètement reconstruite, et de nombreux bâtiments de combats mis à flot. La marine marchande ne fut pas oubliée et elle existe encore sous la forme des Ethiopian Shipping Lines, dont les activités ont été transférées de Massawa et d'Assab à Djibouti au début du conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Depuis l'indépendance de l'Erythrée, proclamée en 1993, l'Ethiopie, pays de 56 millions d'habitants et de 1 130 000 kilomètres carrés, est coupé de la mer. Sa marine militaire n'existe plus et sa marine marchande est réfugiée à Djibouti. Lors du 35ème sommet de l'OUA, qui s'est tenu à Alger du 12 au 14 juillet 1999, les 45 chefs d'Etats et de gouvernements présents ont réaffirmé la « pérennité » du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Cependant, comme le fait remarquer l'amiral Henri Labrousse³⁹, le terme « pérennité » ne signifie pas que ces frontières sont éternelles, mais qu'elles peuvent durer longtemps avant d'être modifiées. En outre, c'est une manière commode d'éviter de prendre des responsabilités pour mettre fin aux conflits en Afrique.

3. Les droits de l'Ethiopie comme pays enclavé

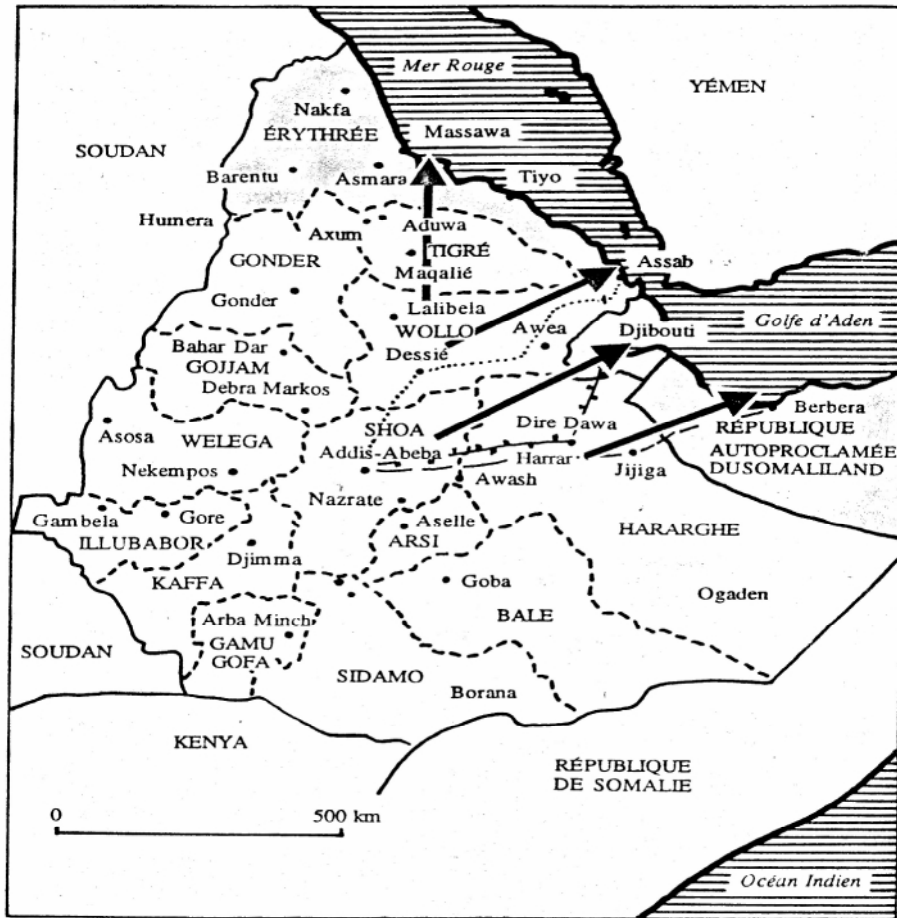
Ils sont définis par les articles 124 et suivants de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 pour ce qui concerne le droit d'accès à la mer et depuis la mer,

³⁹ Défense nationale

et la liberté de transit. L'article 58 lui accorde les libertés de navigation et de survol, et celles d'utiliser la mer à d'autres fins internationalement licites. Les articles 69 et 70 réservent ses droits de participer à l'exploitation des zones économiques exclusives des Etats côtiers de la même sous-région ou région de la mer Rouge. Elle peut participer à l'exploitation des fonds marins et du sous-sol de la zone internationale au-delà des limites des juridictions nationales. Elle jouit, pour ses navires, du droit de passage inoffensif dans la mer territoriale, et de la possibilité de participer à des projets de recherche scientifique marine. Enfin, la haute mer lui est ouverte pour la liberté de navigation et de survol, la liberté de poser des câbles et des pipe-lines sous-marins, la liberté de construire des îles artificielles, la liberté de la pêche et la liberté de recherche scientifique.

Depuis son enclavement, et pour éviter l'asphyxie, l'Ethiopie a été obligée de signer deux accords avec des pays voisins pour sauver et développer son commerce international. Le premier, du 27 septembre 1993, avec l'Erythrée, reconnaissait l'importance des mouvements de marchandises originaires ou à destination de l'Ethiopie et à travers l'Erythrée. Il soulignait la nécessité de conclure des accords de trafic pour le commerce international et le progrès économique, et concernait les ports érythréens d'Assab et de Massawa ouverts aux Ethiopian Shipping Lines. Il donnait à l'Erythrée un droit d'inspection sur les marchandises à destination ou en provenance de l'Ethiopie, et interdisait le transit des armes, des narcotiques et des drogues dangereuses. Il va sans dire que cet accord est devenu caduc depuis le début du conflit entre les deux pays. Le second, de 1994, avec la république de Djibouti, souligne que les mouvements des marchandises entre les deux pays contribuent à développer leurs relations fraternelles et à renforcer leurs liens économiques et culturels. Les deux pays constatent également que cette coopération économique favorise le développement du port international de Djibouti. Une zone franche dans ce port est accordée à l'Ethiopie, et le contenu de l'accord, très libéral, a pour but de faciliter et de développer le commerce international de celle-ci, dont la marine marchande est désormais basée à Djibouti.

Les accès à la mer de l'Éthiopie



→ Débouchés maritimes de l'Éthiopie

Carte 6

L'enclavement de l'Éthiopie ramène ce pays libre cent ans en arrière, au temps de la colonisation italienne et de sa lutte contre l'invasion précédant la Seconde Guerre mondiale. Victime de l'immobilisme de l'OUA, il doit maintenant, tout en subissant les contraintes de son conflit avec l'Erythrée, trouver les débouchés maritimes qui permettront à son commerce international de ne pas s'effondrer. Bloqués par l'Erythrée, ces débouchés, en dehors de Djibouti, ont pu être trouvés par l'utilisation du port de Berbera de la république auto-proclamée du Somaliland, qui n'est pas reconnue par l'ONU. Cependant, l'avenir du Somaliland n'est pas encore très clair. Les moyens et les modalités nécessaires pour reconstituer la nation somalienne écartelée par les luttes tribales, les milices rivales, et par les naissances du Somaliland et du Puntland, pseudo-républiques non reconnues par la communauté internationale, apparaissent de plus en plus flous dans le nouveau cadre

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

international qui se dessine après les attentats du 11 septembre et la dimension donnée par les Etats-Unis à la lutte contre le terrorisme.

C / L'influence régionale

Géant de l'Afrique orientale par son poids démographique, par sa superficie et par ses richesses potentielles, l'Ethiopie a son avenir limité par son enclavement. Elle est tenue à l'écart de certains accords concernant son environnement stratégique, comme celui conclu en juillet 1995 entre le Yémen et la république de Djibouti pour la surveillance du détroit de Bab el-Mandeb, accord qui a écarté l'Erythrée. Cette situation, héritée de la période coloniale, est instable et peut dégénérer à tout moment si la communauté internationale et en particulier l'UA ne trouvent pas de solution qui rétablisse un équilibre garantissant la sécurité dans la région. Sa propre constitution – mosaïque d'ethnies dont certaines débordent au-delà des frontières des pays voisins – fait aussi que l'Ethiopie a toujours été appelée à jouer un rôle important dans la région de la Corne de l'Afrique.

1. Somalie

Le régime d'Addis-Abeba est intervenu directement et militairement en Somalie à partir de l'été 1997 pour mettre un terme à l'insécurité qui régnait dans l'Ogaden éthiopien, où agissent de nombreux mouvements de rébellion à tendances indépendantistes ou islamistes. Pendant le conflit avec l'Erythrée, Asmara a apporté son soutien aux forces d'Aïdid et aux mouvements islamistes, ainsi qu'aux rebelles oromos éthiopiens plus à l'ouest, dans le but de créer des fronts secondaires et éparpiller de ce fait les forces éthiopiennes. Celles-ci ont réagi vigoureusement en pénétrant en Somalie pour infliger un sérieux revers aux forces d'Hussein Aïdid et à ses alliés islamistes.

Dans ce contexte, la solution fédérative en Somalie, proche de son modèle, correspond clairement aux aspirations d'Addis-Abeba qui pourrait mieux négocier avec les différents Etats la concernant (Somaliland, Puntland) le problème des débouchés vers la mer et des populations de ses marches, voire un jour être en position de force si une structure fédérale régionale se mettait en place. Cette solution a aussi les faveurs des Etats-Unis, qui après les déboires rencontrés dans ce pays en 1993, penchent nettement pour la solution fédérative plus à même de répondre à leurs intérêts dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En attendant

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

l'établissement d'un régime politique clair dans ce pays, quand l'agitation se fait plus forte à ses frontières, l'Éthiopie n'hésite pas à intervenir et encore récemment, des troupes éthiopiennes seraient entrées au Puntland.⁴⁰

2. Djibouti

Djibouti joue également un rôle clé dans les relations extérieures de l'Éthiopie, outre les facilités accordées dans le cadre de l'utilisation de son port. Ce petit pays est confronté à un double antagonisme ethnique et clanique qui oppose d'une part les populations afares aux populations somaliennes, et d'autre part les clans somalis entre eux. Le premier antagonisme est historique. Une fraction des Somalis, les Issas mamassans, se sont emparés d'une grande partie des rouages politiques et financiers du pays, suscitant l'animosité des autres clans Issas et provoquant de multiples tensions. Le second est beaucoup plus récent. Le nouveau président, Ismaël Omar Guelleh, doit faire face à l'opposition des opposants somalis.

Dans ce contexte, Addis-Abeba fut accusée par l'Érythrée d'être favorisée par cette petite république. Djibouti acceptait en effet les transits de marchandises (y compris le matériel militaire) à destination de l'Éthiopie. Cela explique le soutien apporté par Asmara aux rebelles afars et somalis.

3. Kenya

On se souvient aussi qu'en décembre 2000, environ 150 membres d'une milice éthiopienne avaient pénétré dans le nord-est du Kenya et fait 10 morts et 5 blessés lors d'une véritable bataille rangée de deux heures contre un poste frontière. Cette nouvelle incursion de faction éthiopienne en territoire kenyan avait conduit à une rupture temporaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Ces gesticulations sont plus le fait d'un pays cherchant à affirmer sa puissance vis-à-vis d'un voisin impressionnable que le signe d'une tentative d'annexion. Éthiopie et Kenya se retrouvent aussi dans le règlement du dossier des populations somalis présentes sur leur territoire et revendiquées par certains dirigeants de ce pays⁴¹.

⁴⁰ Voix de l'Amérique, 08 janvier 2002.

⁴¹ Voir chapitre III, section II de cette partie.

4. Soudan

Le Soudan est certainement le voisin de l'Éthiopie le plus sérieux du moment. Plus vaste État d'Afrique, il est déchiré par une guerre civile qui n'en finit pas, opposant un nord arabo-musulman et un sud chrétien et animiste.

Après avoir apporté son soutien aux rebelles érythréens et éthiopiens contre le régime du colonel Mengistu les autorités soudanaises ont dû faire face, à partir de 1994, à un retournement de situation, avec la constitution d'une coalition d'États riverains (Éthiopie, Érythrée, Ouganda, Égypte).

Le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie a bénéficié au régime de Karthoum, qui a eu les mains libres pendant deux ans. La fin des hostilités permet à l'Éthiopie de reprendre son influence dans cette région. La lutte contre le terrorisme⁴², les enjeux posés par la présence de pétrole dans le sud du Soudan⁴³ et ceux de l'eau⁴⁴ sont autant de raisons pour elle de s'impliquer activement et d'avantage sur sa frontière ouest.

D'autant que, les États-Unis, fatigués de la stérilité de leur politique antérieure, en étaient - avant même les attentats de New York et de Washington - à chercher une quasi-normalisation avec le régime soudanais. Les Européens, pour une fois tous d'accord, les y encourageaient d'ailleurs vivement. Le président El-Bashir, au prix de quelques mesures symboliques, a obtenu que ce nouveau cours se poursuive. Le Conseil de sécurité des Nations unies a levé, le 29 septembre 2001, les sanctions contre le Soudan, en vigueur depuis 1996. Du même coup, toute possibilité de voir dans les mois prochains des négociations sérieuses s'engager pour régler la guerre du sud du Soudan ou pour ramener à Khartoum les éléments laïques de l'opposition armée (AND) s'est évanouie.

⁴² Karthoum souffle le chaud et le froid dans ce domaine. Il a réaffirmé son soutien indéfectible à l'Iraq face aux menaces américaines (Déclaration de Mustafa Ousman Ismaïl à La Voix de la République Islamique d'Iran le 22 février 2002). De cette façon, le président Omar El-Bashir semble en passe de réussir une opération analogue à celle de son collègue pakistanais. Depuis plus d'un an, il avait accepté l'ouverture à Khartoum d'un bureau des services antiterroristes américains, consolidé sa rupture avec le vieux leader islamiste Hassan El-Tourabi, et réussi à convaincre une partie de l'opposition nordiste d'abandonner la lutte armée contre son régime.

⁴³ Certaines compagnies occidentales, comme la canadienne Talisman qui exploite plusieurs gisements, peuvent affirmer que cela n'a aucune influence sur le déplacement des populations, il n'en demeure pas moins que ces zones pétrolifères sont un enjeu à la fois pour le gouvernement et l'armée sudiste qui cherche la sécession.

⁴⁴ Le bassin versant du Nil Bleu est situé sur les hautes terres de l'Éthiopie.

5. Le rayonnement international

Dans la donne de l'après-11 septembre, il y a pour le moment deux gagnants potentiels, le Soudan et l'Éthiopie ; et deux perdants probables, la Somalie et l'Érythrée.

L'Éthiopie semble donc pouvoir revendiquer, avec l'aide essentiel des américains, le rôle de principale puissance régionale. Elle exerce une influence tous azimuts dans la région par l'intermédiaire d'une politique extérieure active. Cet activisme ne se limite d'ailleurs pas aux seules frontières de la Corne de l'Afrique. Le 20 janvier, le premier ministre Meles Zenawi était en visite officielle de trois jours à Alger, avant d'entamer une tournée européenne. En février, ce dernier s'est rendu successivement en Allemagne, en Irlande et en France. C'était la première fois en 34 ans qu'un premier ministre éthiopien se rendait en visite officielle en Allemagne. Le chancelier Gerhard Schroeder a déclaré que les hommes d'affaires allemands ont un vif désir d'investir en Éthiopie. Il semblerait que les discussions aient aussi porté sur le terrorisme international. Ce n'est pas un hasard quand on sait que des troupes allemandes sont stationnées dans ce cadre à Djibouti. Le déplacement en Irlande est aussi une première. A Paris, fin de ce périple, M. Zenawi a participé à une réunion du NEPAD.

Cette politique d'ouverture et de démarchage s'est avérée fructueuse. Le 7 février, le Parlement européen a adopté une résolution accusant le pouvoir érythréen de violations des droits de l'homme et son président de « mener son pays d'une main de fer ». Signe supplémentaire de la reconnaissance internationale éthiopienne, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Anan, a nommé début janvier un diplomate éthiopien de haut rang, M. Haïlé Menkerios, au poste d'émissaire spécial au Libéria⁴⁵.

II / Érythrée, la crise identitaire d'un petit pays belliqueux tenu par une main de fer

A / Des relations de voisinage conflictuelles

⁴⁵ Voix de l'Amérique, 8 janvier 2002.

Il était pratiquement inévitable qu'un Etat forgé dans la guerre, sous la houlette d'un parti unique, imposant ses méthodes centralisées – comme la réforme agraire, clairement favorable aux populations chrétiennes de la montagne - cherche à externaliser ses difficultés internes.

Les premiers ennuis sérieux apparurent dans ses relations avec le Soudan. Le régime islamiste de Khartoum, qui avait dans l'ensemble soutenu le FPLE dans la lutte pour l'indépendance, cherchait désormais à aider les islamistes regroupés dans le Djihad islamique érythréen ; ce mouvement avait lutté avec le FLE et recrutait ses sympathisants dans les camps de réfugiés du Soudan. Toute mobilisation d'identités religieuses représentait une menace vitale pour l'Etat érythréen car elle vidait de leur contenu les acquis de la victoire ; le gouvernement riposta donc en soutenant ouvertement un parti d'opposition soudanais, l'Alliance Nationale Démocratique. Par ailleurs, l'héritage de la lutte d'indépendance conférait, aux yeux du FPLE, un caractère quasiment sacré aux frontières coloniales, interprétées, le cas échéant, de la façon la plus favorable à l'Erythrée. D'où une première tentative pour récupérer par la force les îles Hanish en mer Rouge, administrées par le Yémen et que l'Erythrée considérait comme siennes (un arbitrage international les attribua finalement au Yémen) ; d'où encore, une revendication, qui allait également se révéler mal fondée, sur le territoire de Djibouti. Mais ces conflits étaient d'une importance négligeable, comparés à celui qui allait avec l'Ethiopie.

Rien ne permet de penser que cette guerre extrêmement destructrice ait répondu à un calcul précis, par les deux parties, des avantages qu'elle pourrait leur apporter en termes de construction nationale. Les sources les plus sérieuses semblent au contraire indiquer qu'elle a été le fruit d'une réaction irréfléchie du gouvernement érythréen à une provocation frontalière de fonctionnaires locaux éthiopiens, et qu'ensuite aucun des deux gouvernements n'a été en mesure de contrôler l'escalade. Toujours est-il que l'Erythrée pénétra dans un territoire contesté (du reste sans valeur économique) qui était sous administration éthiopienne et l'occupa. Il semble bien que les autorités aient agi à la légère, leur succès dans la guerre d'indépendance les ayant convaincues de leur supériorité militaire et de l'incapacité de l'Ethiopie à opposer une résistance sérieuse compte tenu de ses divisions ethniques.

L'Erythrée traîne donc un sérieux passif en matière de relations brouillées avec ses voisins. Au-delà, l'absence d'une véritable alternance démocratique depuis l'accession au pouvoir du président Afeworki constitue un frein dans ses relations avec les différents acteurs internationaux. Véritable leader charismatique, auréolé de gloire depuis la guerre d'indépendance, il sut certes, au moment opportun, rassembler derrière lui les factions

chrétiennes – en écartant les organisations musulmanes -, engagées dans la lutte contre le pouvoir central éthiopien. Il incarne aujourd'hui, aux yeux des éthiopiens⁴⁶, évidemment, mais aussi de nombreux observateurs étrangers, l'obstacle à toute normalisation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

B / La légitimité internationale par la démocratisation

L'Érythrée a une population hétérogène qui comprend des Tigréens, des Dankalais, des Sahos et de multiples ethnies de moindre taille. Leurs territoires s'enchevêtrent et débordent largement sur les régions voisines. En outre, la population se divise pratiquement à parts égales entre Chrétiens et Musulmans. Cependant, l'expérience coloniale et la lutte contre la domination éthiopienne, forgèrent un sentiment identitaire au sein du peuple érythréen qui, dans les règlements de l'après-guerre, résista fermement à toute demande d'unification ou de « réunification » avec l'Éthiopie. En Érythrée, la conscience du territoire s'enracine profondément dans l'imaginaire social des populations chrétiennes de la Montagne. La valorisation du territoire fut bien visible en Érythrée à l'occasion des litiges avec le Yémen et Djibouti. L'« invasion » par l'Érythrée de ce que l'Éthiopie considérait comme « son » territoire a ainsi provoqué une réaction beaucoup plus violente et nationaliste que celle à laquelle on aurait pu s'attendre à propos d'un bout de terre dont la plupart des Éthiopiens n'avaient jamais entendu parler.

Ce sentiment nationaliste s'incarne bien en la personne du président érythréen Afeworki.

On pourrait croire que la longue lutte pour l'indépendance, les deux dernières années de guerre contre l'Éthiopie et toutes les privations suffisaient amplement pour ce petit pays, si fier de sa jeune indépendance et de sa souveraineté. Il n'en est rien.

Son président vient de faire la preuve qu'il ne conçoit pas son pays autrement que dans la guerre, la lutte et l'isolement. Cette crispation nationaliste risque de coûter cher à l'Érythrée. Alors que le règlement du conflit éthio-érythréen n'est toujours pas terminé, il s'est empressé d'emprisonner ses principaux opposants, de suspendre les journaux indépendants, d'incarcérer quelques journalistes et de renvoyer un ambassadeur d'Italie, capable de déjeuner

⁴⁶ Les articles concernant le profil psychologique du leader érythréen abondent. Ces portraits le dépeignent comme « inquiet, névrotique, insatisfait chronique, autocentré, narcissique, mégalomane, ingrat ». La thèse d'un Issaïas « fou » est d'ailleurs largement répandue dans la population éthiopienne. Dans un conflit de ce genre, les exagérations ne doivent pas surprendre.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

avec les opposants et trop empressé de transmettre le mécontentement de l'Union européenne à l'égard de mesures, jugées un peu contraires aux droits de l'Homme.

Issayas Afeworki s'est peut-être enfermé dans le rôle de David contre Goliath⁴⁷, au risque de plonger son peuple et son pays dans des difficultés économiques et sociales chroniques. La mobilisation prive l'économie érythréenne de ses forces vives. En durcissant le ton vis-à-vis de l'opposition politique, il va jusqu'à hypothéquer des aides extérieures qui avaient été décidées après la signature de l'accord de paix d'Alger. Pourtant, la communauté internationale peut bien s'émouvoir, menacer du bout des lèvres de suspendre les prêts, les dons, les aides, il n'en tient pas moins le cap. Avec raison d'ailleurs, car après avoir rappelé leurs ambassadeurs pour consultation, les pays européens (Allemagne, Danemark, France et Pays-Bas) les ont rapidement renvoyés à Asmara.

Le seul espoir pour ce pays réside probablement dans le peuple érythréen et sa nombreuse diaspora, grande pourvoyeuse de devises, qui pourraient se lasser de ces reports de la démocratisation. Issayas Afeworki saura-t-il offrir à son peuple l'ouverture politique attendue ou choisira-t-il de s'accrocher à un exercice solitaire du pouvoir ?

Le 31 janvier 2002, l'assemblée nationale érythréenne décidait de reporter à une date indéterminée l'introduction du multipartisme, pourtant prévu par la constitution.⁴⁸ L'assemblée devait se prononcer sur un projet de loi sur les partis politiques, élaboré dans la perspective des prochaines élections législatives en Erythrée. Dans ce cas, on peut se poser la question de la légitimité du résultat qui sortira des urnes. Nous le soulignons plus haut, le Parlement européen a sanctionné - mais avec quelle efficacité - une telle attitude, marginalisant un peu plus ce pays et sa classe dirigeante. L'Erythrée peut-elle s'offrir longtemps ce luxe du repli sur soi ?

C / Vivre hors de la sphère éthiopienne ?

L'Erythrée n'a connu que six années de paix dans sa courte vie. Forgé dans la guerre contre le pouvoir central d'Addis-Abeba, le sentiment nationaliste et indépendant est très prégnant dans les mentalités des dirigeants de ce pays et en particulier de son président. Tous véhiculaient ce mythe du pays pauvre mais digne qui jamais ne plie le genou ni ne tend la main. Pourtant, les

⁴⁷ Une image largement répandue par les médias occidentaux jusqu'à l'issue de la guerre pour justifier l'image d'invincibilité de ce pays.

ONG internationales, chassées en 1997 au nom de la fierté nationale et du dogme de l'auto-suffisance, ont bien dû revenir en force après que les combats aient jetés sur les routes plus d'un million d'Erythréens, soit presque un tiers de la population, en créant une situation dramatique dans l'un des pays les plus pauvres de la planète. Ce retour des ONG a été interprété comme un aveu de faiblesse, voire d'incurie par la population. «Sommes-nous tellement riches », s'insurge Tadros, un érythréen interviewé pendant les combats, « pour pouvoir nous passer du reste du monde ? On a l'air malin, maintenant. Et si les ONG avaient été là, peut-être se serait-on plus soucié de cette guerre. Qui sait où nous sommes sur la carte aujourd'hui ? Il y avait un espoir et il est brisé. Même avec la paix, je ne vois pas comment on peut s'en sortir. Nous vivons dans un pays petit et faible. Fallait-il une guerre pour le comprendre ? »⁴⁹

Effectivement, un pays de 4 millions d'habitants qui ne devrait pas dépasser 7 millions d'ici 2030, peut-il espérer vivre en toute autonomie ? L'Erythrée dépendait de l'Ethiopie pour ses approvisionnements en nourriture, ainsi que des revenus et emplois générés par le transit du commerce éthiopien par ses ports et voies de communication. Avant le conflit, 67% des exportations de l'Erythrée se faisaient à destination de l'Ethiopie. Les deux pays partageaient une raffinerie de pétrole à Assab. Pendant le conflit, l'Ethiopie cessa d'acheter son pétrole à Assab et importa directement les produits raffinés auprès des producteurs.

Certes, l'Ethiopie n'est pas dans une situation économique plus enviable. Sur certains points – PNB/habitant par exemple -, elle se situe même en retrait par rapport à l'Erythrée. Cependant, avec 63 millions d'habitants en 1999 et une prévision de 114 millions pour 2030, sa population constitue une richesse indéniable. Le soutien apporté par la communauté internationale en général, et les Etats-Unis en particulier, sont un gage pour l'avenir. L'Erythrée, largement en dessous de la taille critique des populations, communément fixée à 15 millions de personnes, ne peut se passer d'une certaine forme de coopération avec son grand voisin. Celle-ci est d'ailleurs appelée de ses vœux par des responsables des deux bords⁵⁰, mais, pour être efficace, elle doit respecter les susceptibilités, surtout celle de l'Erythrée, qui cherche avant tout à préserver son indépendance.

⁴⁸ Radio Vatican du 2 février 2002.

⁴⁹ Cité par Christophe Ay, Libération du 13 juin 2000.

⁵⁰ Voir annexe 1.

Chapitre 3 : L'intégration régionale dans le respect des cultures comme solution à long terme ?

Comme le soulignait en avril 2000 le mémorandum de la France au CAD (Coopération Au Développement), « l'intégration régionale fera partie du processus de développement au vingt-et-unième siècle. Les régions du monde qui auront su progresser dans cette voie se développeront et tireront plus vite les bénéfices de la mondialisation. Le développement doit permettre l'expression de l'identité des peuples et de leur première richesse : la diversité culturelle. Pour éviter un amalgame mondial sur un modèle unique, aux dépens des plus faibles, l'évolution du monde devra servir la diversité et permettre aux populations d'exprimer leur identité. Le respect des cultures est donc un élément essentiel du développement ».

Intégration régionale dans le respect des cultures, c'est peut-être la clé pour résoudre le problème qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée. L'intégration régionale devrait permettre de trouver une solution au problème de frontière : le dogme de l'intangibilité est-il aussi prégnant dans une telle structure ? De la même façon les échanges commerciaux s'en trouvent facilités, et l'accès à la mer de l'Éthiopie n'est donc plus aussi crucial. Enfin, le respect des cultures assure à l'Érythrée de ne pas perdre une identité qu'elle considère comme unique dans cette région et de laquelle elle tire sa raison d'être.

I / Quelle intégration régionale pour la Corne de l'Afrique ?

Une intégration régionale a déjà été tentée dans cette région, l'IGAD : Intergovernmental Authority on Development. Cette organisation remplace en 1995 l'IGADD, Intergovernmental Authority on Drought and Development, créée en 1986 par les six pays frappés par la sécheresse qui frappe alors la région⁵¹. L'Érythrée les rejoint après son indépendance en septembre 1993.

L'IGAD s'était donné trois champs d'action :

- prévention, gestion et résolution des conflits et affaires humanitaires ;
- développement des infrastructures (transport et télécommunications) ;
- sécurité alimentaire et protection de l'environnement.

⁵¹ Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan.

Force est de constater que sur le premier point, au moins, l'IGAD n'a pas rempli ses objectifs. Par ailleurs, en termes économiques, de telles communautés n'ont jamais voulu dire grand chose car il y a souvent trop peu d'éléments utilement négociables entre elles. Sur le plan politique, elles étaient condamnées à l'impuissance, le gouvernement par les élites à l'intérieur de chaque Etat étant dépendant de leur contrôle des économies nationales, qui ne pouvaient qu'être minées par des tentatives d'intégration. Enfin, dans certains cas, comme la Somalie, l'Etat lui-même a disparu⁵².

Dans les régions où un seul Etat bénéficie à la fois d'un ordre politique interne efficace et d'un poids économique qui éclipse celui de ses voisins, il est possible d'envisager un nouveau schéma d'intégration qui passerait par l'hégémonie régionale. C'est du moins l'avis de Christopher Clapham⁵³. En Afrique de l'est, les structures d'une gestion politique régionale ont été longues à émerger notamment parce qu'aucun Etat n'avait une taille et une force lui permettant d'assurer une position dirigeante que les autres lui reconnaissent.

La création de systèmes efficaces d'intégration régionale dépend du succès avec lequel les dirigeants régionaux potentiels sont à même d'assurer la stabilité politique ainsi que le fonctionnement à peu près correct de l'économie au niveau macroéconomique, à l'intérieur de leur propre territoire. Pour autant, il ne faut pas négliger l'efficacité micro économique et la flexibilité des systèmes africains informels de commerce : ils ont prouvé leur capacité de survie et fleurissent au milieu de l'échec des économies publiques. Ainsi Dire Dawa⁵⁴, au carrefour de l'Ethiopie, de Djibouti et de la Somalie, est-il un des marchés les plus actifs d'Afrique. Dans ces lieux, on peut voir des processus d'intégration économique radicalement différents de ceux affichés par des organisations plus connues. La diminution du contrôle des Etats africains sur leur propre économie pourrait bien être un préalable essentiel à des formes d'intégration économique plus efficaces, orientées par des besoins communs et gérées par des hommes d'affaires locaux, au lieu de structures interétatiques, inefficaces, gérées par des bureaucraties nationales et internationales.

⁵² Une initiative de l'IGAD en septembre 1999 prétendait reconstruire un Etat somalien. Mais la mise sur pied des diverses administrations régionales par les Somalis eux-mêmes est une réussite qu'il ne faut pas mettre en danger. En mars 2000, le parlement de Somaliland a voté une motion disant que quiconque s'associerait à l'initiative de paix de l'IGAD serait considéré comme « traître et ennemi de la nation ».

⁵³ Professeur au Département Politique et Relations Internationales de l'Université de Lancaster, repris dans « Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne », Bach Daniel, éd KARTHALA, Clamecy, avril 1998.

⁵⁴ Dire Dawa (voir carte 5 ou 6) est situé dans la province de Hararghe, au carrefour des lignes de communication qui relient Djibouti et Berbera à Addis-Abeba. Christopher Clapham compare ce marché à celui de Koindu, près des frontières du Liberia, de la Guinée et de la Sierra Leone.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Les principales difficultés résident dans le champ du contrôle politique, car aucun processus d'intégration ne peut avoir lieu si les Etats ne sont pas capables de maintenir un niveau d'ordre politique qui a pratiquement disparu en Afrique.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Ethiopie présente un niveau de stabilité politique supérieur à la majorité des Etats africains et pourrait, dans un avenir proche, du fait du soutien dont elle bénéficie de la part des Etats-Unis, être à même d'exercer une forme de leadership dans cette région. Volonté par ailleurs contestée par d'autres entités de la zone – nous avons souligné la compétition qui oppose sur ce point l'Ethiopie au Soudan -, qui ne va donc pas de soi et qui imposera aux prétendants de fournir tous les gages de stabilité et fiabilité attendus par les bailleurs de fonds et les grandes puissances. Dans ce cadre, l'adhésion à la lutte contre le terrorisme semble être devenue la « meilleure preuve » de cet engagement sur la voie du progrès.

II / la lutte contre le terrorisme, nouveau ciment de l'intégration

Les dirigeants des sept pays membres de l'IGAD se sont réunis à Khartoum début janvier pour le 9ème sommet de cette organisation. Le président soudanais, Omar Al Béchir, a ouvert le sommet par un appel à la lutte contre le terrorisme et la pauvreté. Il a aussi appelé au règlement des conflits régionaux. Les Etats-Unis ont maintes fois accusé Khartoum de soutenir le terrorisme, et selon de nombreux observateurs, le président Al Béchir tenterait d'user de ce sommet pour démontrer à Washington que le Soudan n'est plus un sanctuaire pour le terrorisme.

Allant plus loin, le Soudan cherche à se poser en médiateur dans les conflits qui opposent l'Ethiopie et la Somalie. Aspect qui peut paraître piquant quand on sait que le Soudan est toujours en proie à de graves troubles internes dans le sud du pays⁵⁵. Mais là encore ce problème a permis pendant le sommet un rapprochement entre le Soudan et l'Ouganda pour lutter contre l'APLS de John Garang et l'armée de résistance du Seigneur, groupe rebelle ougandais réfugié au sud Soudan.

⁵⁵ Un cessez-le-feu, négocié par la Suisse sous les hospices des Etats-Unis, a cependant été signé le 22 janvier 2002 entre l'APLS et Khartoum. Il semble très précaire et de nombreux accrochages dans les monts Noubas ont été signalés.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

La question de la lutte contre le terrorisme est donc au cœur des débats, qu'elle serve à résoudre des problèmes internes - nous l'avons vu dans le cadre de la répression politique en Erythrée, ou au Soudan pour maîtriser l'agitation au sud -, ou pour se refaire une légitimité internationale - comme au Soudan ou en Ethiopie certes selon des stratégies différentes. Elle est un vecteur de la recomposition régionale. C'est dans cette optique, que les membres de l'IGAD se sont à nouveau réunis, début février, à Nairobi pour tenter de réactiver le processus de paix somalien. Leur objectif était d'élargir le projet de réconciliation national dans ce pays grâce au dialogue, à la négociation et au compromis. A cette occasion, ils ont invité la coalition antiterroriste à s'abstenir d'attaquer la Somalie, bien que celle-ci figurent en bonne place sur la liste des pays susceptibles de soutenir des organisations terroristes établie par Washington. Pour apaiser les esprits, les Nations Unies ont annoncées leur intention d'augmenter leur engagement dans les pays de la Corne de l'Afrique. A cet effet et suite à un avis favorable exprimé par le Conseil de Sécurité en octobre dernier, une équipe spéciale composée de sept personnes a été envoyée sur place en Somalie, en janvier, pour évaluer la présence éventuelle de groupes terroristes.

A / L'Erythrée rate le coche de la croisade antiterroriste

Il y a de fortes chances, que l'Erythrée du président Issayas, hier encore bastion de la lutte contre l'islamisme militant dans la région, soit encore un peu plus marginalisée sur la scène régionale. Une des trois factions du minuscule Djihad érythréen bénéficie certes de l'aide d'Al-Qaida, mais ce groupe est peu important et peu actif. Il a de plus, au cours de cette année, été marginalisé au sein de l'opposition traditionnelle au régime (l'Alliance), elle-même d'importance secondaire depuis l'apparition d'une influente opposition interne au régime. Aussi, lorsque l'Erythrée a constaté, ces dernières semaines, qu'elle figurait sur une liste américaine de vingt-cinq Etats musulmans à restriction de visas, l'amertume a été grande à Asmara. La crispation autoritaire du régime, alors que l'économie du pays est dans un état quasi désespéré - malgré une excellente récolte 2001 due à l'abondance des pluies - place pour le moment l'Erythrée hors d'état de profiter de la nouvelle croisade américaine.

B / Pas l'Ethiopie

En Ethiopie, le gouvernement de M. Zenawi s'est immédiatement proposé pour monter lui-même une expédition contre les islamistes radicaux d'Al-Ittihaad, mouvement actif en Somalie méridionale et dans l'Ogaden éthiopien. On ne saurait trouver meilleure illustration de l'ambiguïté de cette « guerre mondiale au terrorisme ». L'avantage pour le pouvoir éthiopien sera évident. Une guerre contre les Somaliens, populaire et sans grand risque militaire, serait une aubaine de politique intérieure pour un régime mieux considéré à l'étranger que chez lui. Cela renforcerait de surcroît sa politique qui, depuis dix ans, consiste à maintenir une Somalie éclatée en quatre ou cinq micro-Etats à base clanique.

C / L'enjeu somalien

Le problème somalien est un grand enjeu pour l'IGAD ; il dépasse la question du terrorisme, qui a surtout servi à braquer les projecteurs sur cette région du monde. Ce problème est triple : il touche à la fois la reconstruction du pays, l'avenir des républiques autoproclamées et le sort des sept millions de somaliens répartis en Ethiopie et au Kenya. Dans le cadre de notre étude, nous n'aborderons que ce dernier point. M. Hussein Aïdid⁵⁶, a été interviewé à Addis-Abeba par l'Integrated Regional Information Network (IRIN). Interrogé sur les relations avec l'Ethiopie, celui qui pourrait devenir président ou premier ministre d'un éventuel gouvernement somalien fédéral⁵⁷, affirmait que le SRRC avait une alliance politique avec l'Ethiopie pour en faire leur premier partenaire dans la région, mais qu'il fallait récupérer « les somaliens du Kenya et de l'Ethiopie, sinon vous séparez la population qui appartient à une même famille [...] quels que soient les progrès économiques accomplis et les alliances politiques nouées avec le Kenya ou l'Ethiopie, nous en revenons toujours à la question des sept millions manquants. Nous ne voulons pas retomber dans les travers militaires d'autrefois. Mais nous ne voulons pas non plus que ces zones nous soient indépendantes. Je

⁵⁶ Leader de l'Alliance Nationale Somalienne, (SNA) et fils du général Aïdid, dont les américains avait mis la tête à prix. Il est le co-chairman du Somali Reconciliation and Restoration Council (SRRC) opposé au Transitional National Government (TNG), entité issue de la conférence d'Arta qui s'est tenue sous le patronnage du président Djiboutien en 2000 en l'absence des principaux chefs de guerre de Mogadiscio et de représentants du Somaliland.

⁵⁷ Structure appelé de ces vœux : « we will be a pan-african nation very close to Kenya, Ethiopia, and Djibouti [...] We want a strong government in Somalia, representative democracy with each tribe to control a region. And then to come together under a federal government. We want regional autonomy, local elections and federal state ».

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

veux que la Zone Cinq [en Ethiopie] soit somalienne, mais c'est à négocier – peut-être pas par cette génération, mais la suivante. L'Ethiopie a du mal à conserver la Zone Cinq. Mais après une longue période de négociations et de confiance, l'Ethiopie pourrait bien dire – comme elle l'a fait avec l'Erythrée – qu'elle ne veut vivre qu'avec le reste des tribus éthiopiennes originelles... Mais ceci doit être accompli par des moyens pacifiques ».

La lutte contre le terrorisme masque donc, pour l'Ethiopie, d'autres enjeux, comme celui de ses relations avec la Somalie. Des accords négociés avec le Somaliland, elle tire sa liberté d'accès à la mer, via le port de Berbéra. Elle a donc tout intérêt à voir cette entité perdurer. La position de l'IGAD sur cette question est cependant conforme à la pérennité du principe d'intangibilité des frontières affiché par l'OUA. L'Ethiopie, qui retrouve ici le dossier érythréen, a donc une position minoritaire dans l'organisation et verrait bien quelques exceptions à la règle, étant entendu que « pérennité » ne veut pas dire « éternité ».

Elle doit par ailleurs trouver une solution viable à long terme pour les populations somalis de l'Ogaden. Il y a là un ferment de crise non négligeable. La position somalienne, exprimée par M. Aïdid, paraît claire sur ce point, or l'on voit mal l'Ethiopie renoncer à sa souveraineté dans la zone en question.

La fragmentation ethnique de la Corne de l'Afrique est une réalité trop souvent occultée par les dirigeants de la région. Elle est masquée par la domination d'une ethnie sur les autres, qui n'est que la transposition de modèles politiques post-coloniaux inadaptés. Le processus d'intégration régional ne peut faire l'économie d'une prise en compte des cultures ethniques particulières.

III / Le respect des cultures, préalable indispensable à toute intégration

A / Une voie tracée par le Somaliland

Après l'effondrement du pouvoir central en Somalie, loin de sombrer dans l'anarchie et le chaos qui régnait dans le reste du pays sous la lois de différents groupes armés, le nord du pays s'organisa et à l'issue d'un grand conseil des clans (« shir »), l'indépendance de la république du Somaliland fut proclamée le 18 mai 1991. Dix ans après, le Somaliland est un véritable Etat, avec un gouvernement, un parlement, une armée, un passeport, une monnaie,

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

... C'est la première fois qu'une alchimie entre Etat et tradition est mise en place en Afrique : avec un système de représentation comprenant une chambre de députés et une chambre des « anciens ». L'Etat s'y porte garant du respect de la loi et ne nie pas la réalité clanique mais reconnaît son utilité là où la loi est inadaptée. Bien que n'ayant pas encore été reconnu par la communauté internationale, cet exemple – pendant politique du marché de Dire Dawa dans le domaine économique - montre que des structures alliant tradition et modernité sont peut-être la solution pour une véritable évolution de la société en Afrique.

Si sa particularité est préservée et son identité reconnue, gageons que le Somaliland ne serait pas opposé à une intégration régionale.

B / Un besoin revendiqué par l'Erythrée

C'est aussi l'aspiration de l'Erythrée dans sa lutte qui l'oppose à l'Ethiopie. Le conflit maintenant terminé, le rapprochement avec l'Ethiopie est nécessaire et même souhaité par beaucoup. « Nous sommes deux pays qui avons partagé une histoire commune. Ce n'est pas le Soudan que nous avons partagé quelque chose de commun, ce n'est pas avec la Somalie ou avec Djibouti. Entre l'Erythrée et l'Ethiopie, que nous le voulions ou non, nous avons eu des liens étroits, que soit coopération, que ce soit annexion, nous avons eu des liens étroits », nous disait l'ambassadrice de ce pays. « On finira par voir l'intérêt qu'on a à coopérer entre nous deux ; mais cette coopération, l'histoire j'espère nous l'apprendra, que cette coopération, ou bien cette sorte d'unité entre nos deux populations, ne doit pas être imposée ». L'Erythrée a eu un besoin quasi existentiel de s'affirmer par rapport à l'Ethiopie, son grand voisin et frère aîné qui l'a longtemps mis sous tutelle. Bien que proches culturellement, les Ethiopiens et, a fortiori, les Tigréens, sont perçus comme des étrangers, des cousins dominateurs. « Les Erythréens mangent des spaghettis et se sentent plus modernes que les Ethiopiens qui mangent de l'ingera⁵⁸ », expliquait le président Afeworki dans un entretien avec Fabienne Le Houérou. La période coloniale italienne fonde la différence culturelle entre les deux pays, l'un ayant assumé cet héritage, l'autre moins longtemps dominé, l'ayant rejeté. Cette différence doit être acceptée par l'Ethiopien pour que les relations entre les deux voisins aient quelques chances d'être un jour normalisées.

⁵⁸ Crêpe traditionnelle.

Conclusion

« Cette guerre, c'est comme si, soudain, nous étions rattrapés par l'Afrique, ses guerres, sa famine, son sous-développement ! »⁵⁹. Ce cri d'un Érythréen constatant les dégâts causés par la guerre à son pays traduit bien le sentiment d'impuissance face à l'absurdité du conflit qui a opposé l'Éthiopie à son pays.

Il est vrai qu'alors que l'Érythrée se sépare de l'Éthiopie - dans ce qui ressemble encore à un divorce à l'amiable - de nombreux éléments pouvaient porter à croire que les choses en resteraient là. Hélas, il aura fallu peu de temps pour que des rancunes enfouies dans l'histoire ressurgissent et se cristallisent autour de problèmes économiques. Nous avons vu comment les passions se sont ensuite déchaînées autour d'un petit bout de territoire frontalier. Le nationalisme érythréen a immédiatement été piqué au vif. L'Éthiopie, bien en peine pendant les premiers combats, ne put s'en sortir que grâce à un sursaut d'orgueil – et de gros sacrifices financiers et humains.

Quelques dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de réfugiés plus tard, l'ONU put enfin mettre en place un plan de paix et déployer sur le terrain une force d'interposition. La méfiance des belligérants, ainsi que le poids des tensions sociales et politiques internes ont quelque peu retardé l'application des mesures prévues par un mandat pourtant dépourvu d'ambiguïté. Et à l'heure actuelle, un tracé clair et accepté par tous d'une frontière entre les deux pays n'est toujours pas intervenu.

Dans ce cadre, tandis que l'Érythrée - sous la férule d'un leader peu enclin à partager le pouvoir - semble se crispier sur ce point, l'Éthiopie a nettement élargi son horizon stratégique en profitant de la nouvelle donne internationale de l'après 11 septembre. La dynamique de la lutte antiterroriste bouleverse le jeu des alliances dans la Corne de l'Afrique. Les États-Unis ont désigné deux pays pour leur servir d'appui dans la région : le Soudan et l'Éthiopie. Pour des raisons différentes l'un et l'autre ont beaucoup à y gagner. En revanche, l'Érythrée et la Somalie sont les perdants potentiels de ce ballet géopolitique. L'Érythrée est un pays trop petit pour espérer se passer de l'appui de ses voisins.

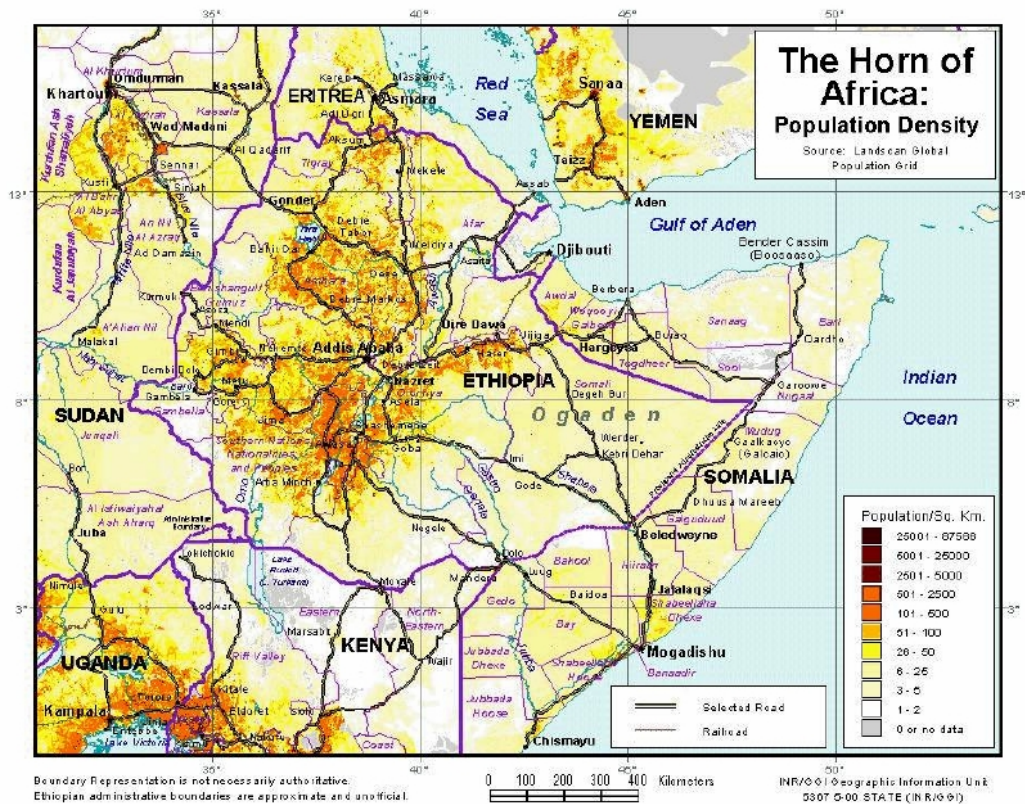
C'est pourquoi il nous a semblé que la solution passait par une plus forte intégration régionale des pays de la Corne de l'Afrique. Une structure participative de type fédérale pourrait

⁵⁹ Libération, 13 décembre 2000.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

améliorer les conditions économiques de ses membres, répondre aux problèmes liés à l'éparpillement des ethnies au-delà des frontières et permettre à l'Éthiopie de combler la perte de son accès à la mer. La lutte contre le terrorisme aura joué le rôle de révélateur de la communauté de destin qui lie tous ces pays entre eux. Le respect des particularités et des nombreuses cultures qui composent cet ensemble sera la condition nécessaire à la réussite d'un tel projet.

Reste à savoir si un ensemble fédéral dans la Corne de l'Afrique représente l'avenir de la région ou ne serait qu'une étape vers une recomposition plus profonde. L'intégration régionale peut permettre à court terme de diluer les revendications des uns et des autres. Pourtant, Il est indéniable qu'une des tendances lourdes de la région a toujours été de voir les ethnies des hauts plateaux Abyssins exercer leur hégémonie sur les peuplades des plaines alentours. Un coup d'œil sur une carte des densités de population de la Corne illustre explicitement l'avantage d'Addis-Abeba face à cet enjeu.



Annexe 1 : Entretien avec l'ambassadrice d'Erythrée

Retranscription de l'entretien accordé par Ms Hanna Simon, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de l'Erythrée, délégué permanent auprès de l'UNESCO, le mardi 22 janvier 2002 dans les locaux de l'ambassade d'Erythrée à Paris. Ms. Simon a par ailleurs passé trois ans et demi au sein des forces combattantes érythréennes pendant la lutte pour l'indépendance.

Capitaine de corvette Xavier Moreau : Madame, j'aurais aimé commencer par les accords d'Alger signés en décembre 2000, et aborder la question de la délimitation des frontières.

Madame l'Ambassadrice : En ce qui concerne la délimitation des frontières, une commission a été créée pour délimiter cette frontière. C'est une frontière qui a été délimité auparavant, mais qui n'a pas été marquée sur le terrain et c'est cela qui a créé un problème, bien que individuellement, je me demande si du côté éthiopien, c'est vraiment une question de frontière. Ils avaient d'autres visées. Je ne veux pas revenir sur ce point, je ne pense pas que cela vous intéresse non plus. Mais en ce qui concerne la délimitation il faut donc sur le terrain fixer maintenant où est la frontière. Une fois cette frontière fixée, ce sera clair avec l'Ethiopie. Quelques fois, on se fait avoir. On a des relations intimes entre nos deux pays ; on se dit qu'on a le temps de résoudre ce problème, et à la fin ça se termine par la guerre. C'est ce qui s'est passé entre nous deux. Bien que, je le répète, pour moi l'Ethiopie avait d'autres visées que la frontière.

Il y a une commission qui est à La Haye, qui est entrain de travailler. Des deux côtés nous avons présenté chacun son cas, chacun ses documents, et nous nous attendons à ce que la réponse soit donnée fin février. Et j'espère que cette réponse, ce que fixe cette commission sera accepté par toutes les forces. Tous les deux, on s'est mis d'accord, on a dit qu'on acceptera ce que tranchera cette commission. De notre côté, du côté de l'Erythrée, on l'acceptera. Ca, je vous le confirme. Du côté éthiopien, je ne sais pas. Vous entendrez ce qu'ils diront. Nous, on a montré l'exemple avec ce qui s'est passé avec le Yemen. On a eu un problèmes de frontière, des îles, avec le Yemen, et nous avons résolu ce problème, nous avons accepté ce qu'avait tranché la commission d'arbitrage. On l'a bien montré, on l'a prouvé. Donc pour nous, je ne crois pas que c'est un problème.

X.M : D'autant que la valeur des terrains en jeu n'est pas très élevée...

M.A : C'est ce que nous ne comprenons pas. Tout d'un coup, nous étions amis. Et en cherchant des prétextes, ils disent, aujourd'hui la frontière, c'est là ; le lendemain, ils avancent les pierres ; le lendemain, ils grignotent encore, comme une souris qui grignote un fromage. C'est ce qui s'est passé. Finalement, ils nous ont provoqués. Sinon on aurait pu résoudre ce problème à l'amiable.

X.M : Les accords de paix abordent aussi la question des responsabilités...

M.A : Oui, il y aura un organe qui fixera les responsabilités. Je crois que c'est la commission des plaintes. Cette commission des plaintes pourra recevoir les plaintes des deux côtés. Quand je dis les plaintes, ce n'est pas seulement les plaintes des gouvernements. Mais aussi les plaintes des individus. Avec ce qui ce qui s'est fait, ces plaintes vont concerner beaucoup d'aspects. Et donc avec ces aspects-là, ce sera clair qui est responsable.

X.M : Un troisième point de l'accord est la question des réparations...

M.A : Chacun a sa version. Nous avons notre version, notre compréhension du conflit. Ce conflit, c'est le résultat de l'Ethiopie. Et de tout ce qui a été fait, nous nous attendons à ce que nous soyons dédommagés par l'Ethiopie.

A commencer par, pas seulement le fait d'avoir déclenché le conflit, ils sont responsables et les conséquences, ils doivent les payer. Deuxièmement, le fait d'avoir expulsé des Erythréens en confisquant tous leurs biens. Cela aussi, ils doivent rétablir les biens des Erythréens.

X.M : Les Erythréens qui étaient en Ethiopie sont prêts à retourner là-bas ?

M.A : Ca, je ne suis pas sûr. Ca dépend des individus. Bien sûr, il y a des intérêts qui sont en jeu, de l'argent qui est en jeu, quelqu'un qui avait des milles et des milles peut avoir intérêt à retourner, pas pour travailler mais pour arranger les choses et pour quitter l'Ethiopie. Il y aura peut-être aussi des individus qui voudront retourner et continuer, que les relations reviennent à celles qui étaient avant. Ca s'est une pensée saine. Que l'on reviennent à notre relation d'auparavant, bien que ce soit très difficile, c'est dans l'intérêt des deux pays, de tout le

monde. Pour nous, il y a eu beaucoup d'Erythréens qui étaient assez riches, je crois, et qui ont provoqué l'envie et la jalousie des Ethiopiens. Et les premières victimes de ce conflit, c'étaient ces Erythréens. Quand je dis des Erythréens, c'est pas seulement des Erythréens, il y a eu des Ethiopiens aussi qui étaient liés avec des Erythréens et qui ont été expulsés. Moi je connais des individus qui sont des Tigréens, mais par le fait même que leur mari ou leur femme était Erythréen qui ont été virés. Des gens mis à la frontière qui ne sont pas du tout Erythréen, et la plupart des Erythréens qui ont été renvoyés, ce sont des Erythréens qui ne connaissaient même pas l'Erythrée, qui ont été là-bas (en Ethiopie) pendant des générations, trois ou quatre générations, qui ne parle la langue érythréenne, qui ne connaissent rien de leur origine en Erythrée. Ca c'est triste. C'est des gens qui se considéraient Ethiopiens et qui ont toujours travaillé avec l'Ethiopie.

Nous nous attendons à ce que la commission des plaintes tranche aussi sur ces questions avec l'Ethiopie.

En fait, si on revient en arrière dans l'histoire, avec la bonne relation qu'on avait établie après les trente années de guerre d'indépendance, on avait demandé rien de l'Ethiopie, alors que l'Ethiopie doit nous dédommager sur ce qu'ils ont provoqué pendant trente années d'annexion. Mais on avait rien demandé.

X.M : Que pensez-vous de la situation sur le terrain, des opérations de la MINUEE ? Je lisait qu'il y avait eu des incidents de tir, que de part et d'autre on disait qu'il y avait des mouvements de troupes adverses. Est-ce que tout le monde cherche vraiment à apaiser les tensions ?

M.A : Ce que je peux vous confirmer, c'est que de notre côté, nous essayons d'apaiser la situation, d'avoir vraiment une résolution de ce problème. En fait ce qui confirme que nous vraiment sommes prêts à résoudre ce problème, c'est que on a accepté que la MINUEE soit installée dans une zone tampon de 25 km à l'intérieur de l'Erythrée. 25 km, ce n'est pas facile pour nous. L'Erythrée est mince, surtout au sud. On a accepté ça . C'est un signe de notre bonne volonté. Et en plus, quand la zone de sécurité temporaire a été proposée par les Nations unies, nous l'avons acceptée sans hésiter et nous l'avons mise en application. Nous nous sommes retirés vers la partie nord de cette zone de sécurité, les Ethiopiens ne sont pas encore retirés tout à fait. Il y a des zones où ils sont restés, des zones importantes sur des hauteurs d'où ils peuvent contrôler tout. Et ils ont refusé de se retirer. Les Nations Unies n'ont pas pu s'imposer. Pour nous c'est grave. Alors il y a des régions dans la zone de sécurité temporaire

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

où la séparation des deux troupes n'est que de 12 ou 13 km. Et ça, ça montre que cette zone n'est pas encore formée. Ça nous crée au niveau de la population aussi un problème. Il y a quelques 70000 villageois qui n'ont pas pu revenir dans leurs villages.

Du côté de l'Ethiopie, je ne vois aucune bonne volonté. S'il y avait bonne volonté, ils auraient pu se retirer. En ce qui concerne les cartes des plans de minages, nous avons donné tout ce qu'on avait. Du côté Ethiopien, après beaucoup de prétexte, en disant premièrement qu'ils n'utilisent pas de plans, ils ont donné quelques plans, mais ils n'ont pas tout donné. En ce qui concerne la ligne directe entre les deux pays, la proposition présentée par les Nations Unies, nous nous l'avons acceptée, eux ils veulent une déviation, en disant que sous cette ligne ils ont une batterie de missiles. S'ils sont engagés à la paix, ils n'ont qu'à enlever cette batterie de missiles. Pourquoi les Nations Unies acceptent leur intransigeance, ça je ne le comprend pas ?

X.M : Peut-être les Nations Unies considèrent-elles que c'est le vainqueur qui a raison, comme dans beaucoup de conflits ?

M.A : Le vainqueur ? ... Comme ça on nous dit de donner à la main et d'accepter tout ce que l'Ethiopie dit. Comme ça, on donnera notre souveraineté à l'Ethiopie. Ça on ne peut pas, on est prêt à repartir, à refaire la guerre. On a fait trente ans de guerre, on est prêt à refaire la guerre si on nous dit de renoncer à notre souveraineté. Finalement, c'est là qu'on va en venir. Pendant toute cette situation de médiation qu'on a fait, on a toujours demandé des concessions de l'Erythrée. Chaque fois on disait, l'Erythrée est beaucoup plus facile à administrer, donc c'est à vous de faire des concessions. Finalement, on c'est fait avoir. Et ça on ne l'accepte pas.

De notre côté, je vous confirme que nous sommes prêts à la paix, mais du côté éthiopien, je ne pense pas. Ils pensent toujours à leur force, aux résultats des dernières batailles, qu'ils sont les vainqueurs, qu'ils peuvent imposer ce qu'ils veulent. Mais nous avons notre expérience, nous avons lutté pendant 30 ans pour l'indépendance. Nous sommes 4 millions. Quand nous étions 3 millions, nous avons fait la guerre pendant trente ans. Si ça nous prend trente ans encore, on le fera. Parce que si notre souveraineté est mise en danger nous sommes prêts à repartir en guerre. On l'a fait, on peut le continuer. C'est la continuation de la guerre d'indépendance. Mais, nous faisons tout maintenant pour ne pas avoir à faire cette guerre.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

X.M : La population, les médias réagissent-ils pour apaiser vraiment le conflit ?

M.A : On cherche à avoir la paix, mais cela ne veut pas dire que la paix doit venir au prix de la souveraineté du pays. Tout le monde est prêt à défendre la souveraineté et la dignité du pays.

X.M : L'unité derrière le président Afeworki est-elle aussi forte que par le passé ?

M.A : Elle est toujours forte. La preuve c'est que dernièrement il y a eu des problèmes politiques à l'intérieur, mais le président Isaias est toujours soutenu par la population. Tant que cette guerre dure, au moins, pour le moment, c'est le symbole national. Tout le monde a été réuni autour de lui, dès qu'il y a eu cette attaque éthiopienne tout le monde est parti pour défendre le pays, que ce soit les mères, que ce soit les enfants, tout le monde est parti le rejoindre. Cette solidarité, ce soutien vis-à-vis du président Isaias existe encore. Le président Isaias est quelqu'un qui se promène en ville comme ça, il n'a besoin d'aucune sécurité, jusqu'à maintenant. C'est preuve qu'il est soutenu par la population.

X.M : Pourrions-nous revenir sur les problèmes politiques qui auraient pu avoir des conséquences pour le processus de paix ?

M.A : Il y a eu des problèmes politiques, ça on ne peut pas le nier. Du côté éthiopien, il y a des éléments qui veulent continuer la guerre, qui veulent pousser à la continuation de la guerre, qui se disent nous avons été vainqueurs, il faut pousser l'avantage. Donc il y a cette volonté là. Mais quand je dis ça, je ne peux pas innocenter non plus le régime en place. Le régime en place a ses intérêts, il peut avoir de meilleures opinions.

Du côté érythréen, nous avons eu aussi quelques problèmes politiques. Ces problèmes politiques, on devait les résoudre. Il y a eu des gens qui sont allés en prison parce qu'ils créaient des risques pour l'unité et la souveraineté du pays. Ils sont en prison, mais le processus légal normal est entrain de continuer. Cette guerre ne nous a pas profité à tous les deux. Dans les deux pays, les deux régimes étaient installés assez solidement et tout-à-coup après la guerre parallèlement dans les deux pays les crises politiques surviennent. Ca montre bien que c'est la conséquence de la guerre. Les maillons faibles commencent à se manifester dans de telles situations. D'un autre côté, je pense que nous tenons bien le coup. Surveiller et faire respecter l'unité et la souveraineté du pays, c'est un point important pour lequel un

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

gouvernement doit se donner et c'est ce qu'on est entrain de faire en Erythrée à tout prix pour garder cette souveraineté. On doit empêcher toute activité ou tout individu qui serait contre et qui créerait des problèmes pendant que nous sommes dans une situation difficile. Que ces problèmes surviennent alors qu'on avait résolu toute la situation, le problème avec l'Ethiopie, ce ne serait pas un problème. Ce serait interne, on essaierait de le résoudre à l'intérieur. Mais maintenant, on a même pas fini cette guerre avec l'Ethiopie bien que les armes se sont tues, ce n'est pas encore résolu.

X.M : Pensez-vous qu'un traité de paix sera signé bientôt, le mandat de la MINUEE se terminant fin mars ?

M.A : Fin février, le tracé des frontières sera entériné, nous nous attendons à ce que les travaux de la commission soient terminés, que ce soit tranché. Mais le fait que ce soit tranché ne signifie pas la paix, parce que c'est un processus dont la mise en application prendra du temps. Et je pense que la MINUEE sera prolongée jusqu'à ce que ses décisions soient mises en application. En ce qui concerne les plaintes, je crois que c'est un processus qui prendra des années.

X.M : A plus long terme, comment envisagez-vous les relations avec l'Ethiopie ?

M.A : Nous sommes deux pays qui avons partagé une histoire commune. Ce n'est pas le Soudan que nous avons partagé quelque chose de commun, ce n'est pas avec la Somalie ou avec Djibouti. Entre l'Erythrée et l'Ethiopie, que nous le voulions ou non, nous avons eu des liens étroits, que soit coopération, que ce soit annexion, nous avons eu des liens étroits. Quant aux populations, nous sommes des populations qui nous ressemblons beaucoup plus que les autres. Au point de vue langue, traditions, etc... nous nous ressemblons beaucoup. Donc, tôt ou tard, je suis sûre que nous sommes obligés de cohabiter, de cohabiter et de coopérer. Peut-être, on ne peut pas dire que ce sera pour un proche avenir. Mais on finira par coopérer. On finira par voir l'intérêt qu'on a à coopérer entre nous deux ; mais cette coopération, l'histoire j'espère nous l'apprendra, que cette coopération, ou bien cette sorte d'unité entre nos deux populations, ne doit pas être imposée. C'est ça qui a créé les problèmes jusqu'à maintenant. Il peut y avoir unité, il peut y avoir coopération ; on peut commencer par plus petit, comme chez vous en Europe, maintenant vous avez la monnaie commune. On peut on venir là, même pour toute la corne de l'Afrique de l'Est ; mais avant d'en venir là, ça doit être un accord entre

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

populations, et non pas quelque chose qu'on impose. A l'Erythrée, on a imposé la fédération avec l'Ethiopie, on a imposé l'annexion. C'est tout ça qui créé les problèmes. Donc on ne peut pas créer une sorte de lien en forçant. Ca je crois que, avec le temps, on en parlera des deux côtés et qu'on sera obligé de conférer, parce que nous vivons ensemble. Nous ne pouvons pas prendre l'Erythrée et la mettre dans la zone de l'Ethiopie, impossible. Donc la seule chose qui nous reste, c'est de chercher les moyens de coopérer.

X.M : L'Ethiopie cherche des débouchés vers la mer ?...

M.A : Elle cherche des débouchés vers la mer, elle va chercher par la Somalie, le Soudan, comme ils veulent. Mais pour eux c'est plus intéressant par l'Erythrée parce que c'est plus court, c'est moins dangereux. Massawa aussi pour le nord de l'Ethiopie, c'est plus intéressant. En fait, les relations que nous avions avant, c'était des relations vraiment profitables pour l'Ethiopie, mais je pense qu'ils ont été beaucoup plus gourmands, ils ont voulu beaucoup plus et ils ont perdus.

X.M : l'IGAD ? ...

M.A : l'IGAD c'est une organisation dont on a essayé de faire une organisation beaucoup plus active en ce qui concerne la résolution des conflits ou autres problèmes politiques. Elle essaye de bouger en ce qui concerne le Soudan, la Somalie. Concernant l'Erythrée et l'Ethiopie, pas tellement parce que le sujet est déjà sur la table des Nations Unies. Les deux piliers les plus importants de cette organisation étaient l'Erythrée et l'Ethiopie et tant qu'on a coopéré tous les deux, ça marchait bien. Ca dépendra des bonnes relations entre l'Erythrée et l'Ethiopie pour que ça se réactive.

X.M : Pensez-vous qu'il pourrait y avoir un grand ensemble régional dans la corne de l'Afrique ?

M.A : Ca prendra du temps. Pas en ce qui concerne les visas : pas besoin de visa entre le Kenya et l'Ethiopie ; pas besoin de visa entre le Kenya et l'Erythrée ; entre l'Erythrée et l'Ethiopie, on n'avait pas besoin de visa, mais maintenant les choses ont changé ; entre Djibouti et l'Erythrée, je ne suis pas sûre ; entre le Soudan et l'Erythrée, on est entrain de voir

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

ce qui peut se faire ; entre l'Ethiopie et le Soudan, ils en font beaucoup en ce qui concerne les coopérations bilatérales. Je pense que les choses avancent, bien que ce soit petit à petit.

Annexe 2 : Historique du conflit

1889-1941 : L'Erythrée est une colonie italienne.

1941-1952 : Administration de l'Erythrée par la Grande-Bretagne.

15 septembre 1952 : L'Organisation des Nations unies décide de fédérer l'Erythrée à l'Ethiopie.

Septembre 1961 : Le Front de libération de l'Erythrée (FLE) passe à l'action armée.

14 novembre 1962 : Annexion de l'Erythrée, qui devient la quatorzième province éthiopienne.

1970 : Le FLE se scinde en deux branches, le FLE historique et les Forces populaires de libération (FLE-FPL). Cette fraction marxiste du FLE deviendra le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE).

1972-1974 : Guerre civile entre les deux fractions.

Janvier 1975 : Reprise des opérations en commun contre l'armée éthiopienne.

1974 : L'empereur éthiopien Haïlé Sélassié est renversé.

1977 : Mengistu Haïlé Mariam prend le pouvoir en Ethiopie. L'URSS lui apporte une aide massive. Le FPLE opère un repli stratégique.

Mai 1991 : Prise d'Asmara par le FPLE et effondrement du régime militaro-communiste de Mengistu Haïlé Mariam.

25 avril 1993 : Un référendum entérine l'indépendance de l'Erythrée, qui est dotée des frontières de l'ancienne colonie italienne.

6 mai 1998 : Début de la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

12 mai 2000 : Après un an d'accalmie, rupture des négociations de paix et reprise des hostilités.

18 décembre 2000 : Signature à Alger d'un accord de paix, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine.

Annexe 3 : Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia

Text of Agreement between Eritrea and Ethiopia to be signed in Algiers, 12 Dec 2000

The Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia (the "parties"), reaffirming their acceptance of the Organization of African Unity ("OAU") Framework Agreement and the Modalities for its Implementation, which have been endorsed by the 35th ordinary session of the Assembly of Heads of State and Government, held in Algiers, Algeria, from 12 to 14 July 1999, recommitting themselves to the Agreement on Cessation of Hostilities, signed in Algiers on 18 June 2000, welcoming the commitment of the OAU and the United Nations, through their endorsement of the Framework Agreement and Agreement on Cessation of Hostilities, to work closely with the international community to mobilize resources for the resettlement of displaced persons, as well as rehabilitation and peacebuilding in both countries, have agreed as follows:

Article 1

1. The parties shall permanently terminate hostilities between themselves. Each party shall refrain from the threat or use of force against the other.
2. The parties shall respect and fully implement the provisions of the Agreement on Cessation of Hostilities.

Article 2

1. In fulfilling their obligations under international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions relative to the protection of victims of armed conflict ("1949 Geneva Conventions"), and in cooperation with the International Committee of the Red Cross, the parties shall without delay, release and repatriate all prisoners of war.
2. In fulfilling their obligations under international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions, and in cooperation with the International Committee of the Red Cross, the parties shall without delay, release and repatriate or return to their last place of residence all other persons detained as a result of the armed conflict.
3. The parties shall afford humane treatment to each other's nationals and persons of each other's national origin within their respective territories.

Article 3

1. In order to determine the origins of the conflict, an investigation will be carried out on the incidents of 6 May 1998 and on any other incident prior to that date which could have contributed to a misunderstanding between the parties regarding their common border, including the incidents of July and August 1997.
2. The investigation will be carried out by an independent, impartial body appointed by the Secretary General of the OAU, in consultation with the Secretary General of the United Nations and the two parties.
3. The independent body will endeavor to submit its report to the Secretary General of the OAU in a timely fashion.
4. The parties shall cooperate fully with the independent body.
5. The Secretary General of the OAU will communicate a copy of the report to each of the two parties, which shall consider it in accordance with the letter and spirit of the Framework Agreement and the Modalities.

Article 4

1. Consistent with the provisions of the Framework Agreement and the Agreement on Cessation of Hostilities, the parties reaffirm the principle of respect for the borders existing at independence as stated in resolution AHG/Res. 16(1) adopted by the OAU Summit in Cairo in 1964, and, in this regard, that they shall be determined on the basis of pertinent colonial treaties and applicable international law.
2. The parties agree that a neutral Boundary Commission composed of five members shall be established with a mandate to delimit and demarcate the colonial treaty border based on pertinent colonial treaties (1900, 1902 and 1908) and applicable international law. The Commission shall not have the power to make decisions *ex aequo et bono*.
3. The Commission shall be located in the Hague.
4. Each party shall, by written notice to the United Nations Secretary General, appoint two commissioners within 45 days from the effective date of this agreement, neither of whom shall be nationals or permanent residents of the party making the appointment. In the event that a party fails to name one or both of its party-appointed commissioners within the specified time, the Secretary-General of the United Nations shall make the appointment.
5. The president of the Commission shall be selected by the party-appointed commissioners or, failing their agreement within 30 days of the date of appointment of the latest party-appointed commissioner, by the Secretary-General of the United Nations after

consultation with the parties. The president shall be neither a national nor permanent resident of either party.

6. In the event of the death or resignation of a commissioner in the course of the proceedings, a substitute commissioner shall be appointed or chosen pursuant to the procedure set forth in this paragraph that was applicable to the appointment or choice of the commissioner being replaced.
7. The UN Cartographer shall serve as Secretary to the Commission and undertake such tasks as assigned to him by the Commission, making use of the technical expertise of the UN Cartographic Unit. The Commission may also engage the services of additional experts as it deems necessary.
8. Within 45 days after the effective date of this Agreement, each party shall provide to the Secretary its claims and evidence relevant to the mandate of the Commission. These shall be provided to the other party by the Secretary.
9. After reviewing such evidence and within 45 days of its receipt, the Secretary shall subsequently transmit to the Commission and the parties any materials relevant to the mandate of the Commission as well as his findings identifying those portions of the border as to which there appears to be no dispute between the parties. The Secretary shall also transmit to the Commission all the evidence presented by the parties.
10. With regard to those portions of the border about which there appears to be controversy, as well as any portions of the border identified pursuant to paragraph 9 with respect to which either party believes there to be controversy, the parties shall present their written and oral submissions and any additional evidence directly to the Commission, in accordance with its procedures.
11. The Commission shall adopt its own rules of procedure based upon the 1992 Permanent Court of Arbitration Option Rules for Arbitrating Disputes between Two States. Filing deadlines for the parties' written submissions shall be simultaneous rather than consecutive. All decisions of the Commission shall be made by a majority of the commissioners.
12. The Commission shall commence its work not more than 15 days after it is constituted and shall endeavor to make its decision concerning delimitation of the border within six months of its first meeting. The Commission shall take this objective into consideration when establishing its schedule. At its discretion, the Commission may extend this deadline.

13. Upon reaching a final decision regarding delimitation of the borders, the Commission shall transmit its decision to the parties and Secretaries General of the OAU and the United Nations for publication, and the Commission shall arrange for expeditious demarcation.
14. The parties agree to cooperate with the Commission, its experts and other staff in all respects during the process of delimitation and demarcation, including the facilitation of access to territory they control. Each party shall accord to the Commission and its employees the same privileges and immunities as are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention on Diplomatic Relations.
15. The parties agree that the delimitation and demarcation determinations of the Commission shall be final and binding. Each party shall respect the border so determined, as well as the territorial integrity and sovereignty of the other party.
16. Recognizing that the results of the delimitation and demarcation process are not yet known, the parties request the United Nations to facilitate resolution of problems which may arise due to the transfer of territorial control, including the consequences for individuals residing in previously disputed territory.
17. The expenses of the Commission shall be borne equally by the two parties. To defray its expenses, the Commission may accept donations from the United Nations Trust Fund established under paragraph 8 of Security Council Resolution 1177 of 26 June 1998.

Article 5

1. Consistent with the Framework Agreement, in which the parties commit themselves to addressing the negative socio-economic impact of the crisis on the civilian population, including the impact on those persons who have been deported, a neutral Claims Commission shall be established. The mandate of the Commission is to decide through binding arbitration all claims for loss, damage or injury by one Government against the other, and by nationals (including both natural and juridical persons) of one party against the Government of the other party or entities owned or controlled by the other party that are (a) related to the conflict that was the subject of the Framework Agreement, the Modalities for its Implementation and the Cessation of Hostilities Agreement, and (b) result from violations of international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions, or other violations of international law. The Commission shall not hear claims arising from the cost of military operations, preparing for military operations, or the use of force, except to the extent that such claims involve violations of international humanitarian law.

2. The Commission shall consist of five arbitrators. Each party shall, by written notice to the United Nations Secretary General, appoint two members within 45 days from the effective date of this agreement, neither of whom shall be nationals or permanent residents of the party making the appointment. In the event that a party fails to name one or both of its party-appointed arbitrators within the specified time, the Secretary-General of the United Nations shall make the appointment.
3. The president of the Commission shall be selected by the party-appointed arbitrators or, failing their agreement within 30 days of the date of appointment of the latest party-appointed arbitrator, by the Secretary-General of the United Nations after consultation with the parties. The president shall be neither a national nor permanent resident of either party.
4. In the event of the death or resignation of a member of the Commission in the course of the proceedings, a substitute member shall be appointed or chosen pursuant to the procedure set forth in this paragraph that was applicable to the appointment or choice of the arbitrator being replaced.
5. The Commission shall be located in The Hague. At its discretion it may hold hearings and conduct investigations in the territory of either party, or at such other location as it deems expedient.
6. The Commission shall be empowered to employ such professional, administrative and clerical staff as it deems necessary to accomplish its work, including establishment of a Registry. The Commission may also retain consultants and experts to facilitate the expeditious completion of its work.
7. The Commission shall adopt its own rules of procedure based upon the 1992 Permanent Court of Arbitration Option Rules for Arbitrating Disputes between Two States. All decisions of the Commission shall be made by a majority of the commissioners.
8. Claims shall be submitted to the Commission by each of the parties on its own behalf and on behalf of its nationals, including both natural and juridical persons. All claims submitted to the Commission must be filed no later than one year from the effective date of this agreement. Except for claims submitted to another mutually agreed settlement mechanism in accordance with paragraph 17 or filed in another forum prior to the effective date of this agreement, the Commission shall be the sole forum for adjudicating claims described in paragraph 1 or filed under paragraph 9 of this Article, and any such claims which could have been and not submitted by that deadline shall be extinguished, in accordance with international law.

9. In appropriate cases, each party may file claims on behalf of persons of Eritreans or Ethiopian origin who may not be its nationals. Such claims shall be considered by the Commission on the same basis as claims submitted on behalf of that party's nationals.
10. In order to facilitate the expeditious resolution of these disputes, the Commission shall be authorized to adopt such methods of efficient case management and mass claims processing as it deems appropriate, such as expedited procedures for processing claims and checking claims on a sample basis for further verification only if circumstances warrant.
11. Upon application of either of the parties, the Commission may decide to consider specific claims, or categories of claims, on a priority basis.
12. The Commission shall commence its work not more than 15 days after it is constituted and shall endeavor to complete its work within three years of the date when the period for filing claims closes pursuant to paragraph 8.
13. In considering claims, the Commission shall apply relevant rules of international law. The Commission shall not have the power to make decisions *ex aequo et bono*.
14. Interest, costs and fees may be awarded.
15. The expenses of the Commission shall be borne equally by the parties. Each party shall pay any invoice from the Commission within 30 days of its receipt.
16. The parties may agree at any time to settle outstanding claims, individually or by categories, through direct negotiation or by reference to another mutually agreed settlement mechanism.
17. Decisions and awards of the Commission shall be final and binding. The parties agree to honor all decisions and to pay any monetary awards rendered against them promptly.
18. Each party shall accord to members of the Commission and its employees the privileges and immunities that are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

Article 6

1. This agreement shall enter into force on the date of signature.
2. The parties authorize the Secretary General of the OAU to register this agreement with the Secretariat of the United Nations in accordance with article 102(1) of the Charter of the United Nations.

Annexe 4 : Résolution 1320 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le mandat de la MINUEE

Nations Unies S/RES/1320 (2000)

Conseil de sécurité Distr. générale

15 septembre 2000

Résolution 1320 (2000)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4197^e séance, le 15 septembre 2000

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1298 (2000) du 17 mai 2000 et 1308 (2000) du

17 juillet 2000, ainsi que l'ensemble de ses précédentes résolutions et des déclarations de son Président concernant le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée,

Réaffirmant l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté, à

l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Éthiopie et de l'Érythrée,

Réaffirmant en outre que les deux parties doivent s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international des réfugiés,

Rappelant les principes pertinents contenus dans la Convention sur la sécurité

du personnel des Nations Unies et du personnel associé, que l'Assemblée générale a adoptée dans sa résolution 49/59 du 9 décembre 1994,

Exprimant son appui résolu à l'Accord de cessation des hostilités conclu entre

le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Gouvernement de l'État d'Érythrée (S/2000/601), ainsi qu'aux communications officielles des deux

gouvernements (S/2000/627 et S/2000/612) demandant l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour appliquer l'Accord de cessation des hostilités,

Soulignant qu'il est résolu à collaborer avec l'Organisation de l'unité africaine

et les parties pour assurer l'application intégrale de l'Accord de cessation des hostilités, tout en soulignant que le succès de son application dépend d'abord et avant tout de la volonté des parties à l'Accord,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 9 août 2000 (S/2000/785),

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

Rappelant sa résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, par laquelle il a créé la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE),

1. Appelle les parties à s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris de l'Accord de cessation des hostilités;
2. Autorise le déploiement dans le cadre de la MINUEE d'un maximum de 4 200 hommes, dont un maximum de 220 observateurs militaires, jusqu'au 15 mars 2001, le mandat de la Mission consistant à :
 - a) Surveiller le respect de la cessation des hostilités;
 - b) Favoriser, selon que de besoin, le respect des obligations en matière de sécurité auxquelles les deux parties ont souscrit;
 - c) Superviser et vérifier le redéploiement des forces éthiopiennes à partir des positions qui ont été prises après le 6 février 1999 et qui n'étaient pas sous administration éthiopienne avant le 6 mai 1998;
 - d) Contrôler les positions des forces éthiopiennes après leur redéploiement;
 - e) Contrôler simultanément les positions des forces érythréennes qui doivent se redéploier, afin de rester à une distance de 25 kilomètres des positions desquelles les forces éthiopiennes doivent se redéploier;
 - f) Surveiller la zone de sécurité temporaire, afin de promouvoir le respect de l'Accord de cessation des hostilités;
 - g) Présider la Commission de coordination militaire, qui doit être créée par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine conformément à l'Accord de cessation des hostilités;
 - h) Fournir une assistance technique aux activités de déminage humanitaire dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, et assurer la coordination voulue;
 - i) Coordonner les activités de la Mission dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, avec les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme menées dans ces zones par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations;
3. Accueille favorablement l'intention du Secrétaire général de désigner un représentant spécial qui sera responsable de tous les aspects des activités menées par les Nations Unies dans le cadre de l'exécution du mandat de la MINUEE;
4. Prie le Secrétaire général d'assurer la coordination avec l'Organisation de l'unité africaine pour l'application de l'Accord de cessation des hostilités;
5. Demande aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

l'accès, la sécurité et la liberté de circulation de la MINUEE et de fournir

l'aide, l'appui et la protection qu'exige l'exécution de son mandat dans toutes ses zones d'opérations jugées nécessaires par le Secrétaire général;

6. Prie les Gouvernements éthiopien et érythréen de conclure, selon que de besoin, des accords sur le statut des forces avec le Secrétaire général dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution et rappelle que, dans l'attente de la conclusion de ces accords, le modèle d'accord sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera provisoirement;

7. Demande instamment aux parties d'entreprendre immédiatement le déminage, afin que le personnel des Nations Unies et le personnel connexe puissent accéder en sécurité aux zones surveillées, en faisant appel à l'assistance technique de l'ONU en cas de besoin;

8. Demande aux parties d'assurer au personnel humanitaire un accès sûr et sans entrave à toutes les personnes qui se trouvent dans le besoin;

9. Demande en outre à toutes les parties de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge;

10. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 1312 (2000), décide que les mesures imposées en vertu du paragraphe 6 de sa résolution 1298 (2000) ne s'appliquent pas à la vente et à la fourniture :

a) D'armes et de matériels connexes à l'usage exclusif des Nations Unies en Éthiopie ou en Érythrée; et

b) D'équipements et de matériels connexes, y compris du matériel d'assistance technique et de formation, destinés exclusivement au déminage effectué à l'intérieur de l'Éthiopie ou de l'Érythrée sous les auspices du Service des Nations Unies pour l'action antimines;

11. Encourage tous les États et organisations internationales à aider et participer aux tâches à long terme de la reconstruction et du développement, ainsi qu'au redressement économique et social de l'Éthiopie et de l'Érythrée;

12. Prie le Secrétaire général de le tenir informé, régulièrement et dans le détail, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution;

13. Souligne que l'Accord de cessation des hostilités établit un lien entre la fin de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et l'achèvement de la délimitation et de la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et prie

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

le Secrétaire général de faire régulièrement le point sur cette question;

14. Appelle les parties à poursuivre les négociations et à conclure sans retard un arrangement de paix global et définitif;

15. Décide que, lorsqu'il examinera le renouvellement du mandat de la MINUEE, il prendra en compte la mesure dans laquelle les parties auront progressé conformément aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus;

16. Décide de demeurer activement saisi de la question.

Bibliographie thématique.

1- Ouvrages généraux

- MONTBRIAL Thierry, « RAMSES 2002 », éd DUNOT, Paris, juillet 2001.
- SEYBOLT Taylor, « Major armed conflicts »
- BACH Daniel, Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, éd KARTHALA, Clamecy, avril 1998.

2- Ouvrages sur la Corne de l'Afrique

- GOURNAY lieutenant-colonel, « Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie : guerre frontalière absurde ou lutte pour la domination de la Corne de l'Afrique », Mémoire de géopolitique présenté au collège interarmées de défense en avril 2001.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie – Erythrée, frères ennemis de la Corne de l'Afrique », L'Harmattan, Paris, 2000.

3- Articles tirés de la presse écrite

- AFEWORKI Issayas, « Erythrée, en attendant l'indépendance », Politique Internationale, n°56, juin 1992, pp.225-237.
- BERG Eugène, SADA Hugo, « Perspectives africaines – Erythrée – Ethiopie : paix ou trêve », Défense Nationale, n°8/9, juillet 2000, pp. 130-143, 177-179.
- BRUNEL Sylvie, « Une catastrophe peu naturelle : famine manipulée en Ogaden », Le Monde diplomatique (www.monde-diplomatique.fr), août 2000, p. 9.
- BULTI Demessie Rt.Col., « The secret behind the swift Ethiopian victory », Extrait de la rubrique articles (opinions) du site etiospokes.net
- CLAPHAM Christopher, « Guerre et construction de l'Etat dans la Corne de l'Afrique », Critique Internationale, n°9 octobre 2000, pp. 93-111.

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

- DELSOL Colette, « Un accord de paix en attendant le traité », Les Nouvelles d'Addis.
- DELSOL Colette, « Somalie-Ethiopie : Que signifient ces relations houleuses via Djibouti », Extrait des Nouvelles d'Addis, n°21, janvier – février 2001.
- DESMERGERS commissaire en chef de 2^{ème} classe, « Le conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie : guerre frontalière absurde ou lutte pour la domination de la Corne de l'Afrique », La Tribune
- LABROUSSE Henri, « L'enclavement de l'Ethiopie », Défense Nationale, décembre 1999, pp. 137-145.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie - Erythrée : l'enlissement ? », Défense, n°85, septembre 1999, pp. 14-21.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie - Erythrée : une guerre d'honneur », Entretien avec le Président érythréen AFEWERKI Assayas, Défense, n°83, mars 1999, pp. 22-29.
- PENINOU Jean-Louis, « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba : Ethiopie – Erythrée, une paix en trompe l'œil », Le Monde diplomatique, juillet 2000, p. 20.
- SADA Hugo, « Erythrée – Ethiopie : paix ou trêve ? », Défense nationale, n°8/9 août - septembre 2000, pp. 177-179.
- SELATE Ghäïma, « Enjeu et coût : une guerre dans la Corne de l'Afrique », Perspectives Stratégiques.

4- Documents officiels

- Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia.

5- Sites Internet

➤ Journaux

- ◆ les Nouvelles D'Addis :
<http://www.membres.tripod.fr/lesNouvelles>
<http://www.lesnouvelles.org>
- ◆ Horn of Africa :
<http://www.allafrica.com>

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

- ◆ Independent :
<http://www.independent.co.uk/news/World/Africa/>
- ◆ British Broadcasting Challenge :
<http://www.news.bbc.co.uk/hi/english/world/africa/>
- ◆ Le Monde :
<http://www.lemonde.fr>
- ◆ Courrier International :
<http://www.courrierinternational.com/numerous/...>
- ◆ Addis Tribune :
<http://www.addistribune.com/archives>
 - ◆ Divers : site de l'armée suisse sur l'actualité militaire
<http://www.checkpoint-online.ch/checkpoint/Actuel>
- **Géopolitique :**
<http://www.afriquepluriel.ch>
- ◆ Site officiel éthiopien
<http://www.ethiospokes.net/News/Releases>
- ◆ CIA
<http://www.ocdi.gov/cia/publication/factbook/index.thml>
- **Atlas :**
<http://www.geoscopie.com>
<http://www.atlasgeo.span.ch/htmlg>
- **Universités**
- ◆ Centre d'Etudes d'Afrique Noire de l'IEP de Bordeaux :
<http://www.cean-u-bordeaux.fr/>
- **Organisations internationales**
- ◆ Médecins du Monde :
<http://www.medecinsdumonde.org>
- ◆ Les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé :
<http://www.who.int/whr/2000/en/statistics.htm>

Guerre et paix dans la Corne de l'Afrique

- ◆ Corne de l'Afrique (IGAD) :

<http://www.igadregion.org/>

- ◆ Nations Unies :

http://www.un.org/french/peace/cu_mission/unmee

<http://www.un.org/Depts/dpko/unmee>

6- Sources orales

- ◆ Monsieur Pascal CHAIGNEAU.
- ◆ Ms Hanna Simon, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de l'Erythrée, délégué permanent auprès de l'UNESCO.

Table des matières

FICHE DE PRESENTATION _____	Erreur ! Signet non défini.
Sommaire _____	2
Glossaire _____	3
Introduction _____	4
1 ^{ère} Partie : D'une guerre pour l'honneur à une paix dans la douleur _____	6
Chapitre 1 : Genèse du conflit _____	6
I / Des revendications territoriales et économiques _____	6
II / Les racines historiques _____	10
Chapitre 2 : Ethiopie et Erythrée en guerre _____	12
I / Les grandes phases de la guerre _____	13
II / Des bilans humain et financiers affligeants _____	15
Chapitre 3 : Les accords de paix d'Alger _____	15
I / Faits et chiffres _____	15
II / Une mission classique d'interposition _____	15
III / Des commissions neutres pour des enquêtes délicates _____	15
2 ^{ème} Partie : Une paix fragile _____	15
Chapitre 1 : Les ombres de l'accord _____	15
I / Une mise en place difficile _____	15
II / La MINUEE dépendante de la bonne volonté des protagonistes _____	15
III / Quelle volonté de faire la paix ? _____	15
Chapitre 2 : Les enjeux géopolitiques _____	15
I / Ethiopie, un géant enclavé en quête de leadership régional _____	15
II / Erythrée, la crise identitaire d'un petit pays belliqueux tenu par une main de fer _____	15
Chapitre 3 : L'intégration régionale dans le respect des cultures comme solution à long terme ? _____	15
I / Quelle intégration régionale pour la Corne de l'Afrique ? _____	15
II / la lutte contre le terrorisme, nouveau ciment de l'intégration _____	15
Conclusion _____	15
Annexe 1 : Entretien avec l'ambassadrice d'Erythrée _____	15
Annexe 2 : Historique du conflit _____	15
Annexe 3 : Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia _____	15
Annexe 4 : Résolution 1320 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le mandat de la MINUEE _____	15
Bibliographie thématique. _____	15
1- Ouvrages généraux _____	15
2- Ouvrages sur la Corne de l'Afrique _____	15
3- Articles tirés de la presse écrite _____	15
4- Documents officiels _____	15
5- Sites Internet _____	15
6- Sources orales _____	15
Table des matières _____	15